

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. X.

No. 11.

Prix du numéro, 7 centins.—Annonces, la ligne, 10 centins.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 13 MARS 1879

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est publiée par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS, à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

Le Sénat, par A. Gélinas.—A la veillée, par Fabien Vasse.—Chronique américaine, par Anthony Ralph.—Les hommes de 1837 (suite et fin).—Nos gravures.—Paul Tahourenché, grand-chef des Hurons, par Abatisstari (suite).—La bande rouge, par F. du Boisgobey (suite).—Nouvelles étrangères.—Choses et autres.—Mémorial nérologique.—Mélanges.—Les femmes.—Le jeu de dames.—Les échecs.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : L'hon. Clément-Francis Cornwall, B.A.; L'hon. Charles Boucher de Boucherville; Sévère Rivard, écrivain; F. de St. Croix Brecken, écrivain; Joseph Tassé, écrivain; L'élection du nouveau président de la République; Versailles: Le maréchal de MacMahon rendant visite à M. Jules Grévy; Election de M. Grévy à la présidence de la République; Les nouveaux ministres français: M. le Royer, M. Cochery, l'Amiral Jauréguibery, M. Lepère, M. Jules Ferry.

LE SÉNAT

Il y a environ deux ans, nous traitions, ici même, dans les colonnes de *L'Opinion Publique*, un sujet important, qui occupe en ce moment l'attention du Sénat, où il a occasionné, dès l'ouverture de la session, un débat animé. Il s'agit de la composition du ministère fédéral. Nous rappelons quelle rude tâche avait dû s'imposer Sir John Macdonald et M. Mackenzie pour constituer leurs cabinets de façon à donner satisfaction aux éléments disparates qui composent notre population. Il fallait que le gouvernement, qui est formé par treize ministres, comptât dans son sein quatre représentants du Bas-Canada, cinq du Haut, et quatre des provinces du Golfe. De plus, un ou deux de ces ministres devait être Irlandais catholique, deux ou trois devaient être pris dans le Sénat; en outre, dans la province de Québec, l'un des quatre devait être Anglais et protestant; on établit aussi la coutume de prendre un des trois Canadiens-français au Sénat. Comment construire un ministère, avec tant de restrictions et d'entraves, sans exciter la jalousie ou le mécontentement de quelqu'un!

Il y eut des murmures dans le temps, il y en a encore aujourd'hui. Les Irlandais se plaignaient déjà, dès l'avènement du nouveau gouvernement, de n'être re-

présentés dans le cabinet que par un seul des leurs, M. O'Connor, qui occupe le poste que l'on considère comme le moins important, celui de Président du Conseil. Voici maintenant les sénateurs du Bas-Canada qui se plaignent, à leur tour, de ce que la Chambre Haute ne compte aucun ministre de notre province. Ils reprochent à l'administration d'avoir abandonné un usage qui date de l'établissement du règne actuel. Sur treize ministres réguliers, il n'y a que deux sénateurs, M. Campbell et M. Aikens, tous deux du Haut-Canada. Il y a bien le président, M. Wilmot, des provinces du Golfe, qui a droit de siéger au Conseil, mais qui n'a pas de portefeuille. La province de Québec n'est pas représentée. La discussion fut commencée par l'hon. M. Bellerose, à l'occasion des débats sur l'adresse en réponse au discours du trône. Elle occupa le Sénat pendant deux séances. L'hon. M. Trudel parla dans le même sens que M. Bellerose, c'est-à-dire en blâmant le premier ministre de n'avoir pas demandé aucun sénateur du Bas-Canada pour faire partie de son cabinet. Il fit, à ce propos, quelques considérations remarquables. Il dit que la Chambre Haute était trop négligée par les hommes du pouvoir, lesquels, n'ayant pas à dépendre de la majorité du Sénat, consacraient tous leurs soins et toute leur attention à la Chambre populaire. A ce régime, le Sénat perd de son prestige et de son autorité.

L'honorable sénateur a cité des chiffres pour démontrer, en outre, abstraction faite des prétentions du Bas-Canada, que la Chambre Haute n'a pas tout ce qu'elle aurait droit d'avoir. En Angleterre, le nombre des ministres, qui est actuellement divisé également entre la Chambre des Lords et la Chambre des Communes, était autrefois beaucoup plus grand dans la première que dans la seconde.

De 1760, date de l'inauguration du système de ministère responsable, à 1800, sur quatorze ministres qui composaient le cabinet, on ne comptait qu'un seul *commouner*: les treize autres étaient à la Chambre des Lords. En 1812, la Chambre basse avait deux ministres sur douze. A partir de 1812, on constate que la Chambre des Communes possède à peu près le tiers des portefeuilles. En 1858, lors de la formation du deuxième ministère Palmerston, il y eut intervention pour la première fois, et sur quinze ministres, les lords n'en eurent que cinq. En 1863, l'ancienne coutume reparut, et les lords eurent huit portefeuilles sur quinze. Sous lord Derby, en 1866, ce fut le tour des Communes d'avoir huit ministres sur quinze; mais, en 1867, elles tombèrent à six, contre les lords neuf. Sous M. Gladstone, il y avait dix-sept ministres, dont huit appartenaient à la Chambre des Pairs. Présentement, comme nous l'avons déjà dit, la proportion est égale. Il y a douze ministres, dont six aux Communes et six à la Chambre des Lords. Lord Beaconsfield a plusieurs fois exprimé l'opinion que cette répartition égale des portefeuilles entre les deux Chambres était la plus correcte et la plus conforme à l'esprit de la constitution.

L'hon. M. Trudel, en mentionnant ces faits, déclara qu'il n'avait pas l'intention d'établir une comparaison entre le Sénat canadien et la Chambre des lords et d'appliquer dans toute sa force à notre parle-

ment la doctrine de M. Disraeli. Les conditions des deux pays sont bien différentes. Seulement, il croit que l'on pourrait faire plus qu'on ne fait pour le Sénat, et qu'au lieu de l'ignorer et de le mépriser, on devrait travailler à maintenir son prestige et son importance.

L'hon. M. Campbell répondit au nom du gouvernement. Il exposa les difficultés qui se rencontrent dans l'organisation d'une administration comme celle-ci. Il est impossible de contenter tout le monde.

Quant à ce qui se pratique en Angleterre, il ne faut pas oublier, non plus, deux points importants. D'abord, les lords étant héréditaires et pour la plupart d'ancienne noblesse, ont un prestige naturel et des titres auxquels un sénat colonial ne peut prétendre. Puis, on doit tenir compte du fait non moins important que la Chambre des Pairs est aussi nombreuse que celle des Communes, tandis que notre Sénat n'a guère que le tiers des membres des Communes. En outre, on est souvent obligé, à cause des circonstances, de modifier temporairement les coutumes et les usages dans les pays nouveaux comme le nôtre. Ainsi, à Québec, lors de l'arrivée au pouvoir de l'administration Joly, le nouveau premier ministre fut forcé de ne prendre qu'un seul de ses collègues dans le Conseil législatif, qui avait toujours eu jusque-là deux ministres sur sept.

A. GÉLINAS.

A LA VEILLÉE

On vient de nous passer pour la lecture trois jolis petits livres : *La petite géographie des écoles canadiennes*, et deux livres anglais, l'un intitulé : *Le nouveau cours de langue anglaise selon la méthode d'Ollendorff, à l'usage des écoles, académies, pensionnats et collèges*; l'autre s'appelle *The Pronouncing Book*.

Ces trois ouvrages ont été composés et écrits par le révérend messire Nantel, prêtre, supérieur du Séminaire de Sainte-Thérèse. Le nom de cet auteur est bien connu. Il est à lui seul un éloge de ces trois ouvrages.

Nous en causerons cependant.

La petite géographie canadienne est écrite dans un style simple, clair et précis. C'est aussi ce qu'il fallait pour l'intelligence des jeunes enfants à qui elle est spécialement destinée.

Voici comment l'auteur explique sa méthode d'enseigner la géographie :

L'enseignement développé dans ce livre et surtout dans les leçons qui suivent est basé sur ce principe qu'avec les enfants il faut parler de ce qu'ils connaissent pour les conduire par degrés à ce qu'ils ignorent encore.

Le lieu natal est donc, suivant ce principe, le point de départ naturel dans l'enseignement de la géographie.

Du lieu natal on passe aux lieux voisins, et l'élève apprend à distinguer la paroisse, le village, la ville, le comté, etc., etc.

Telle est la méthode de la *petite géographie canadienne*.

Suivant ce principe, l'auteur a divisé son ouvrage en trois parties.

La première partie renferme des notions générales sur la terre : l'eau, les lieux, les directions, les distances, etc., etc.

Dans la seconde, il parle du Canada, ses bornes, ses divisions, ses richesses mi-

nérales, végétales et animales, sa forme de gouvernement, etc., etc.

La troisième et dernière partie est consacrée à l'étude du globe terrestre, sa forme, sa position au milieu de l'univers, et ses divisions.

Cette manière d'étudier la belle science de la géographie nous semble la plus simple et la plus naturelle.

Exemple : Le maître interroge son élève :

- Que voyez-vous ?
- Où demeurez-vous ?
- Dans quel rang ou concession ?
- Dans quelle paroisse ?
- Dans quel comté ?
- Dans quelle province ?
- L'élève répondra :
 - Je vois de la terre, de l'eau, une montagne.
 - Je demeure chez mon père.
 - Dans le Petit Rang.
 - Dans Saint-David.
 - Dans le comté d'Yamaska.
 - Dans la province de Québec.

Puis petit à petit l'instituteur le conduira plus au large dans le domaine de la science. Il lui parlera des différents pays du monde, de leurs usages; il lui expliquera la forme du globe terrestre, les lignes astronomiques qui le traversent, ses pôles, les mers, les continents, etc., etc. Ainsi de degré en degré, l'enfant arrivera par cette étude à la connaissance de tout ce qu'il est bon et utile de connaître du "monde" pour connaître et aimer le Créateur de tous "les mondes" ainsi que pour connaître et aimer son pays, qui est toujours le meilleur et le plus beau de tous les pays, comme le dit un vieil adage.

La petite géographie canadienne mériterait une nouvelle édition avec les quelques corrections nécessitées par les changements opérés dans la conformation des empires par les bouleversements politiques des dernières années.

Nous nous permettrons quelques petites suggestions.

Certaines parties de l'ouvrage auraient peut-être besoin d'un peu plus de détails. Par exemple, le chapitre consacré à l'énumération des ressources de notre pays; les qualités de son sol; ses richesses forestières; la température; ses terres incultes, ne nous semble pas complet. Il faudrait plus de détails; in liquer les endroits où se trouvent nos belles forêts; leur moyen de communication avec les grands centres; leur distance des marchés, etc. Puisque ce bon petit livre est surtout répandu dans nos écoles primaires à la campagne, il faut en faire un livre capable d'inspirer aux jeunes enfants de l'attrait pour le pays et les espérances de fortune et de bonheur qu'il offre à ceux qui veulent y travailler et y vivre. Un livre de cette nature, nous l'avons déjà dit, serait un puissant moyen de faire aimer le pays et l'agriculture et de favoriser la colonisation de nos forêts.

Mais tel qu'il l'est, ce petit livre de cent cinquante pages a déjà rendu de grands services à la jeunesse de nos écoles. Nous en souhaitons une nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, parce que nous sommes convaincu quel pourra rendre encore des services plus importants aux jeunes élèves et à la cause de l'agriculture et de la colonisation.

Nous nous permettons d'indiquer ce

triple but à l'auteur de la *petite géographie*.

Maintenant, un mot des deux *livres anglais* du même auteur.

Messire Nantel a composé une excellente grammaire anglaise et un traité sur la prononciation : cherchons l'Anglais qui en fera autant pour notre langue. Après tout, ceci doit prouver que nous ne sommes pas une race aussi inférieure qu'on l'intime dans certains cercles. Mais ces calomnies s'en vont, constatons-le en passant. Lord Elgin, lord Dufferin et le noble marquis de Lorne ont commencé à nous venger de ces insultes d'orgueilleux, d'ignorants et de fanatiques.

Le livre, *The Pronouncing Book*, est toute une trouvaille. Il nous enseigne sûrement la bonne prononciation de la langue anglaise. Ce livre est indispensable à tous les Français et Canadiens qui veulent apprendre l'anglais. Nous le conseillons à beaucoup d'Anglais et surtout d'Irlandais. Ils pourront, dans bien des cas, en tirer un gros profit.

Pour nous, Canadiens, l'étude de la langue anglaise est une nécessité. C'est la langue des affaires. Il faut, aujourd'hui, absolument savoir l'anglais si l'on veut réussir dans n'importe quelle occupation de la vie. C'est pour cela que ceux qui dirigent notre race doivent employer toute leur influence pour que cette étude s'introduise dans nos écoles élémentaires. Apprenons l'anglais pour nos affaires. C'est le moyen d'acquiescer de l'influence et de la fortune ; c'est aussi par ce moyen que nous pourrions conserver notre part d'influence dans le débat et la gouverne des affaires du pays.

C'est en parlant l'anglais que nous demeurerons "Français."

Ces trois bons ouvrages sont en vente à la librairie de MM. Beauchemin & Valois. Nous les recommandons à tous les commissaires d'école de la province.

FABIEN VANASSE.

CHRONIQUE AMÉRICAINE

NEW-YORK, 7 mars 1879.

Il semble que cette seconde moitié du siècle soit la réfutation de l'autre, et que nous soyons en pleine contradiction avec les principes de la génération précédente. Nous devenons en toutes choses sceptiques, c'est-à-dire ennuyés et ennuyés. Pendant que le sens moral baisse dans toutes les classes de la société, on remarque en même temps une recrudescence de vertus feintes et de fausse humanité. On n'entend parler que de sociétés de tempérance, de protection pour l'enfance, et même pour les animaux. A chaque pas on rencontre une bonne œuvre ou l'on marche sur le pied d'un philanthrope. Chacun s'amende avec humilité : celui-là en assistant à un concert de bienfaisance, l'autre en dansant au profit des pauvres, ou tout au moins en allant au théâtre applaudir un drame où l'on verse des larmes.

Mais toutes ces simagrées ne m'en imposent pas, car, derrière ce masque hypocrite, je devine quand même l'animal à deux pieds sans plume de Platon.

En lui dévisageant le museau, je lui trouve même quelque ressemblance avec l'homme que Boileau a si bien caricaturé dans ces deux vers :

De Paris au Pérou, du Japon jusqu'à Rome,
Le plus sot animal à mon avis est l'homme.

Quand je dis l'homme, peut-être que je me trompe, je devrais plutôt dire le Yankee ; car c'est lui qui m'occupe en ce moment, lui-même, et ce n'est pas peu dire.

Ce mammifère à trente-deux vertèbres a toujours eu le don de m'amuser : aujourd'hui, il m'attriste, et l'on saura pourquoi.

Autrefois—avant de l'avoir vu de près—je croyais que c'était le premier peuple du monde. Je l'offrais comme modèle aux vieilles races latines. Mais, après mûres réflexions, j'engage les peuples, jeunes ou vieux, à suivre le conseil de Brutus contenu dans ce vers célèbre :

Non ! n'imitons personne, et serons tous d'ex-
[ample.]

La façon originale qu'ont les Améri-

cains de civiliser les Indiens à coup de fusil, me fait penser à Cromwell, lequel civilisait les Irlandais de la même manière.

Où le père a passé passera bien l'enfant.

Si c'est encore un enfant, à coup sûr c'est un enfant terrible ; les Cheyennes sont là pour le dire, ou plutôt—je me trompe—ils ne sont plus là : pauvres gens, on les a tous massacrés, et, s'il en reste encore, la potence les attend !

Ce n'est pas ainsi que lord Baltimore, Penn et les puritains de Boston se sont comportés envers les tribus indiennes. Alors, on était juste ; aujourd'hui, leurs descendants sont devenus barbares.

Les populations du Sud de race africaine doivent, elles aussi, être éduquées sur la façon dont on veut les traiter à Washington. Démocrates et républicains songent, en ce moment, à les priver du droit de voter.

Mais les nègres sont au-dessus de ces taquineries. On a voulu à toute force en faire des citoyens, ils se sont laissés émanciper ; on les a obligés d'avoir une opinion, ils en ont une maintenant, mais on la trouve trop noire.

La bonne humeur naturelle de ces bonnes faces d'ébène ne s'est pas démentie ces jours derniers, alors qu'ils ont appris la défaite des Anglais au Cap.

Ils se sont approprié la victoire des Zulus, et, lorsqu'ils se rencontrent, ce sont des gambades sans fin et des rires qui fendent leurs bouches jusqu'à l'occiput.

Il n'en est pas de même des Chinois : s'ils rient en ce moment, c'est jaune. Le Congrès vient de voter une loi qui va arrêter court leur émigration dans ce pays.

Cette loi est un contre-sens. On ne doit pas, dans un pays de liberté, toucher au droit imprescriptible qu'a tout individu d'aller où bon lui semble.

Les Etats-Unis s'attireront des représailles de la part du Céleste Empire. Les peaux rouges, les peaux noires, les peaux jaunes vont peut-être se coaliser ; ce sera nuisant.

A propos de ces trois races si différentes, il faut que je rapporte la curieuse conversation que j'ai recueillie dans ma dernière excursion aux Montagnes-Rocheuses.

Sans m'en apercevoir, je suis tombé tout à coup à deux pas d'un véritable conciliabule composé d'un Indien, d'un Chinois et d'un nègre. Une excavation de rocher m'a permis d'entendre tout ce qui se disait sans être vu.

En ce moment l'Indien avait la parole :

"Les faces pâles, disait-il, s'avancent sur le territoire de nos pères comme une nuée de sauterelles ; ils envahissent tout, les prairies, les forêts et les sommets de nos montagnes, et nous chassent au-devant d'eux comme une troupe de bisons. Nos meilleurs terrains d'écasse leur appartiennent, il ne nous reste, pour nous et nos familles, que les yeux pour pleurer.

"Il est vrai, continua l'Indien, qu'on ose nous offrir, en échange, des outils pour que nous nous courbions en esclaves sur cette terre dont nous sommes les seuls et véritables maîtres. Un guerrier ne travaille pas, la chasse et la pêche doivent suffire à notre subsistance. Nous laissons ces sortes d'occupations, ajouta-t-il avec mépris, aux faces pâles qui sont tous des femmes.

"—Eh ! bien, répliqua le Chinois, si l'on vous traque comme des bêtes fauves parce que vous ne travaillez pas assez, nous, au contraire, on nous menace de mort et l'on nous proscriera parce que nous travaillons trop. On nous trouve trop obéissants, trop sobres et surtout trop nombreux. Nos qualités mêmes sont des défauts impardonnables à leurs yeux.

"Par Confucius mon patron ! s'écria le Chinois, et aussi vrai que je m'appelle Ghi-na-Kan, je trouve la civilisation des Américains aussi fautive que la chevelure de leurs femmes !

"—Le Grand Esprit, interrompit l'Indien, a parlé par la bouche de notre frère jaune, les têtes blanches de ma tribu le diraient comme moi s'ils l'avaient entendu. Moi je suis un grand chef et si mes deux frères veulent combattre avec leurs tribus pour la cause commune, nous serons aussi nombreux que l'herbe de la prairie,

la terre tremblera sous les pieds de nos chevaux, le tonnerre éclatera dans nos mains, et les faces pâles, ajouta-t-il avec un sourire féroce, attaqués par les trois races qu'ils oppriment, seront obligés de prendre les ailes de l'oiseau et de nous laisser leurs chevelures.

"—Très-bien ! très-bien, fit le Chinois, voilà de belles paroles, tuez ces chiens-là jusqu'au dernier.

"—Mes deux frères viendront-ils avec leurs guerriers et pousserons-nous ensemble le cri de guerre ?

"—Bien que nous soyons plus nombreux aux Etats-Unis que toutes vos tribus, répondit le Chinois, nous n'avons pas votre humeur belliqueuse. Nous sommes faits pour travailler, gagner beaucoup d'argent afin de revoir le Fleuve Jaune où nous désirons finir nos jours.

"—Peuple lâche ! s'écria l'Indien en fureur, vous ne valez pas mieux que les faces pâles—se tournant alors vers le nègre qui avait un banjo entre les mains et qui brûlait d'envie d'en pincer les cordes—et toi, fils de la nuit, ne veux-tu pas venger les coups de fouet de ta jeunesse et les injustices dont on abreuve ta race ?

Le nègre, que cette discussion embêtait profondément, ne trouva pas d'autre réponse que cette chanson, qu'il entonna d'une voix mélodieuse en s'accompagnant de son banjo.

En voici la traduction fidèle :

LA CHANSON DU NÈGRE

J'aime l'ombrage du palmier
Et la romance du ramier
Quand il enjole sa colombe.
J'aime les oranges aussi :
A la brise je dis merci !
Quand parfois une orange tombe.

L'oiseau moqueur m'a dit tout bas :
Bon nègre, ne travaille pas,
Chante, ton cœur sera moins sombre.
Le guerrier combat pour l'honneur,
Mais moi je trouve le bonheur
Lorsque je fais ma sieste à l'ombre.

Les bananiers ont des fruits d'or,
Au grand soleil le lézard dort
Pendant que le blanc se tourmente.
Les nymphias ont des bouquets
Et les amoureux des bosquets,
L'onde soupire et moi je chante.

ANTHONY RALPH.

LES HOMMES DE 1837

PHILIPPE N. PACAUD

(Suite et fin.)

Quelques jours plus tard, les prisonniers, au nombre de vingt-sept, quittaient Saint-Hyacinthe sous bonne escorte, en route pour Montréal. A Saint-Charles, le convoi se grossit encore. Et l'on allait à petites journées, emportant avec soi beaucoup de pitié pour les uns, beaucoup de malédictions pour les autres. Les habitants étaient exaspérés ; ils en avaient le droit. Un trait démontrera le sans-gêne avec lequel les troupes anglaises traitaient la population inoffensive.

Dans une des concessions de Varennes, le détachement s'arrêta devant une auberge ; et l'un des officiers invita M. Pacaud à entrer se désaltérer avec lui. M. Pacaud accepta. La maîtresse de la maison était seule ; son mari avait pris la clef des champs. Elle leur servit deux verres d'eau-de-vie ; et M. Pacaud, voyant que l'officier se disposait à partir sans payer, tira de sa poche quelque monnaie pour solder l'écot.

—Laissez donc, dit l'officier, c'est des bêtises, ça ; ne sommes-nous pas en pays conquis ?

—Comment ! s'écria notre ami ; me croyez-vous assez coquin pour piller ainsi une pauvre femme sans protection !

L'officier eut honte, et paya.

Ils atteignirent Longueuil sur le soir.

On allait parquer les prisonniers pour la nuit dans une misérable salle dont le plancher, couvert d'immondices, exhalait une puanteur insupportable ; mais M. Pacaud obtint, par l'entremise du brave lieutenant qui l'avait arrêté, que le convoi fût dirigé,

le soir même, sur la prison de Montréal.

On traversa le fleuve en *horse-boat*. En s'embarquant, M. Pacaud faillit être la victime d'un accident fâcheux. Un soldat ivre trébucha de telle façon que sa baïonnette aurait infailliblement transpercé notre ami, sans l'agilité de celui-ci qui, par un bond rapide, réussit à éviter un coup qui pouvait être fatal.

A l'approche du bateau, la rive se couvrit, comme par enchantement, d'une multitude de ces misérables dont l'occupation favorite était de lapider les patriotes prisonniers. La fatalité voulut qu'en mettant pied à terre, M. Pacaud, qui est de taille moyenne, marchât à côté du major Jean-François Têtu, homme de très-haute taille. Or, le bruit courait que les deux Nelson, Robert et Wolfred, étaient au nombre des prisonniers ; et, comme la canaille qui les attendait savait que l'un était petit, tandis que l'autre mesurait près de six pieds, et que, du reste, il faisait déjà un peu sombre, M. Pacaud et son compagnon furent pris pour les deux patriotes anglais. Toute la rage des assaillants se dirigea alors contre eux. Ils devinrent le point de mire des projectiles. Les trognons de pommes, les œufs pourris, les pierres mêmes pleuvaient ; et si les troupes n'eussent chassé cette nuée de bandits à coups de crosse et de plat de sabres, Dieu sait ce qui en serait résulté.

M. Pacaud qu'un acte de lâcheté révolté souverainement, ne peut faire allusion à cette scène *dégoûtante* sans frémir encore d'indignation et de colère.

Enfin, la porte de la prison se referma sur eux.

Hélas ! douze de ces malheureux n'en devaient sortir que pour monter sur l'échafaud ; et cent cinquante et un, pour aller languir pendant des mois à fond de cale, et pendant des années sous un climat meurtrier, loin de leurs familles, en proie à toutes les horreurs de la nostalgie et de la misère !

En prison, les détenus étaient distribués un peu suivant les différentes classes de la société auxquelles ils appartenaient. M. Pacaud fut conduit au second étage de l'aile sud-est, où étaient enfermés un grand nombre de jeunes patriotes appartenant aux professions libérales ou au commerce. Là se trouvaient les infortunés Chevalier de Lorimier, le capitaine Robert, vieux soldat de Châteauguay ; le notaire Decoigne, Hindelang, et les deux premières victimes du sanglant dénouement de ce drame, Cardinal et Duquet, qui tous périrent sur l'échafaud.

La plupart étaient des jeunes gens.

Cette jeunesse ardente ne se faisait pas illusion sur le sort qui lui était réservé ; mais elle trouvait dans son exaltation patriotique et dans la sincérité de ses convictions, une source de gaieté et de bonne humeur qui fit toujours l'étonnement de ses geôliers et de ses ennemis. Elle vit se succéder les dates néfastes du 23 décembre, du 15 janvier et du 18 février ; le bourreau les décima lentement, presque un à un, comme à plaisir : ces héroïques enfants courbaient le front un moment, mais pour le relever aussitôt plus fier et plus souriant que jamais. Ils avaient été peut-être téméraires dans leur entreprise, mais ils étaient vraiment beaux dans leur infortune.

Cependant les heures étaient longues ; et il fallait bien tuer le temps comme on pouvait. Chacun se creusait la tête pour trouver des distractions. Tous les jours on inventait quelque nouvel amusement, quelque nouvelle scie, quelque nouvelle mystification. Dieu sait si les tourne-clefs peu compatissants, ainsi que le médecin de la prison, le pauvre Dr Arnoldi, en eurent à subir de toute espèce ! Que dis-je ? narguant l'autorité dans son appareil le plus solennel, on s'imagina un bon matin de parodier les délibérations de la cour martiale. On commença par décorer l'appartement. Un jeune arpenteur du nom de Blanchard, habile dessinateur, crayonna en noir et en rouge, sur l'un des pans de la grande salle, une charge emblématique qui eut un succès formidable.

Le fond était un jupon—allusion à la reine d'Angleterre—suspendu,



L'HON. CLEMENT-FRANCIS CORNWALL, B.A.,
PROPOSEUR DE L'ADRESSE DANS LE SÉNAT



L'HON. CHARLES BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
SECONDEUR DE L'ADRESSE DANS LE SÉNAT



SÉVÈRE RIVARD, ÉCR.,
MAIRE DE MONTRÉAL



F. DE ST. CROIX BRECKEN, ÉCR.,
PROPOSEUR DE L'ADRESSE DANS LA CHAMBRE DES COMMUNES



JOSEPH TASSÉ, ÉCR.,
SECONDEUR DE L'ADRESSE DANS LA CHAMBRE DES COMMUNES

d'un côté sur une baionnette, de l'autre sur une potence. Dans les plis de ce drapeau d'une nouvelle espèce, se détachaient les armes de la fière Albion, le lion et la licorne, mais essouffés, étiques, abattus, maigres à faire peur, et tournant le derrière à la couronne anglaise dont la forme affectait celle d'un certain ustensile fort utile dans le ménage, mais qui se place généralement ailleurs que dans la salle à manger. Sur l'ensemble planait un magnifique aigle américain enlevant dans ses serres les deux légendes : *Dieu et mon droit*, et *Honi soit qui mal y pense*.

C'était assez irrévérencieux, comme on le voit ; mais nos jeunes révolutionnaires en avaient fait bien d'autres. Pour eux, c'était du dernier cocasse.

Chaque nouvel arrivé subissait un procès en règle. L'acte d'accusation comportait invariablement le même délit : celui d'avoir négligé de se rendre au camp général — la prison. Les verdicts comme les sentences brillaient aussi par leur uniformité : tous les accusés étaient invariablement trouvés coupables, et tous infailliblement condamnés... à payer les rafraichissements au personnel de la cour. Les récalcitrants étaient sans merci coffrés dans le *Numero 6*, petit endroit ayant certains rapports d'affinité avec la couronne plus haut mentionnée.

C'était M. Pacaud qui, avec la dignité d'un sénateur romain, présidait ces assises hétéroclites.

Parmi les officiers de l'armée qui visitaient la prison pendant les séances du tribunal, les uns en riaient, les autres s'en formalisaient. L'un de ces derniers, furieux de voir ces pauvres jeunes gens prendre si gaiement leur parti des circonstances, demanda même, sur un journal anglais de Montréal, " si c'était l'intention du gouvernement d'engraisser ces messieurs avant de les pendre ! "

Il y avait pourtant bon nombre de ces malheureux qui étaient loin de s'engraisser. La prison étant trop étroite pour contenir tous ceux qui avaient été arrêtés, on en avait entassé un grand nombre dans les hangars de M. Berthelot, où on les laissait manquer des choses les plus nécessaires à la vie. C'étaient, pour la plupart, des habitants de la campagne ; et l'on conçoit qu'une ration d'une livre et demie de pain était tout à fait insuffisante pour cette forte race d'hommes accoutumés aux rudes travaux des champs.

M. Pacaud imagina un ingénieux moyen de leur porter secours. Chaque matin, tous les prisonniers devaient se ranger à la file, dans la salle commune, pour recevoir leur ration. Or, par un généreux procédé de la part d'un tourne-clefs, dont on arro-sait le bon vouloir en conséquence, M. Pacaud et ses six compagnons de chambrée avaient le privilège d'être servis en particulier dans leur appartement. Aussitôt que la part de pain pour les sept était déposée dans leur chambre, trois d'entre eux allaient se faufiler dans les rangs, et recevaient trois nouvelles rations. En quelques jours, cela faisait une jolie provision de pain que nos amis faisaient parvenir à leurs compagnons d'infortune par l'intermédiaire de quelques bonnes dames qui visitaient la prison, et qui s'extasiaient de ce que des jeunes gens si bien constitués eussent si peu d'appétit.

Pieux larcin dont la Providence leur aura certainement tenu compte !

Enfin arriva le jour de la délivrance. Au printemps, M. Pacaud, qui comptait de hautes protections auprès des autorités anglaises, fut relâché sur un cautionnement de dix mille piastres, probablement le plus haut montant qui ait été exigé l'aucun des prisonniers. Le lieutenant-colonel de la Bruère et l'hon. L.-A. Dessaulles furent ses garants.

Mais, hélas ! notre pauvre ami ne rentra dans sa famille que pour y voir fondre sur lui les épreuves les plus cruelles qu'un homme de sa trempe pût jamais subir. Un complet désordre régnait dans ses affaires. La Banque Canadienne avait sauté en entraînant ses directeurs et ses principaux actionnaires dans la ruine. Mais cela n'était rien pour M. Pacaud : en quelques mois, il dut conduire au cimetière deux de

ses enfants, et fermer pour jamais les yeux à celle qui avait partagé ses joies et ses infortunes : femme de cœur et d'esprit, que l'on considérait comme l'une des beautés de l'époque. Cette beauté était même si remarquable que, le jour du départ pour la prison, le lieutenant dont nous avons parlé, et quelques autres officiers anglais, ayant été invités à prendre un verre de vin chez M. Pacaud, l'un d'eux ne put s'empêcher de s'écrier : " Je bois à la santé de la dame de céans ; elle est aussi noble et cent fois plus belle que la reine d'Angleterre ! "

Resté presque seul au monde, ruiné, dégoûté, le cœur brisé, M. Pacaud alla chercher dans la solitude un adoucissement à ses chagrins. La cognée du pionnier à la main, il s'enfonça dans les townships de l'Est, et alla planter sa tente à Saint-Norbert d'Arthabaska, sans autre ressource que son courage et son énergie. C'est là qu'après avoir acquis de nouveau une honnête aisance, et entouré d'une nouvelle famille, il sait mettre si cordialement au service des nombreux amis qu'il compte dans les cercles les plus élevés de Montréal et de Québec, les trésors de l'hospitalité la plus patriarcale. Et puis, avec le bonheur domestique, il a retrouvé sa verve et sa gaieté d'autrefois.

*Car souvent, hélas ! la vie a des otages,
Où, meurtri, froissé, le cœur se flétrit ;
Ainsi que la fleur, l'âme a ses orages ;
Mais qu'un doux rayon tombe des nuages,
Et tout re fleurit !*

Ce doux rayon, M. Pacaud l'a trouvé dans la personne de mademoiselle Clarisse Duval, de Trois-Rivières, compagne digne de lui, qu'il épousa en 1847, et qui l'a rendu père d'une famille nombreuse et distinguée. Il lui restait de son premier mariage une fille héritière des traits et des vertus de sa mère, qui fut d'abord madame Gaspard Dumoulin, puis madame William Duval.

Son second mariage lui a donné :

Philippe-Joseph-Aurèle, courtier à Arthabaska ;
Louis-Joseph-Olivier-Ernest, avocat et protonotaire à Trois-Rivières ;
Alphonse-Albert-Horace, marchand à Lévis ;

Louis-Alexandre-Auguste-Bosquet, étudiant en droit ;
Jean-Baptiste-Napoléon-Gaspard, encore au collège ;

Et enfin Marie-Anne-Clarisse-Georgiana-Hilda, dont la muse a salué le berceau désiré, par un poème ému que chacun peut lire dans *Pêle-Mêle*.

Au reste, M. Pacaud est le père de tous les jeunes talents que leur bonne étoile conduit sur son passage.

Ajoutons en terminant que M. Pacaud est demeuré toute sa vie fidèle aux convictions de sa jeunesse. Il est redevenu loyal sujet de Sa Majesté, c'est vrai, mais il est resté franc libéral. Aux élections de 1857, il fut candidat pour la division électorale de Drummond et Arthabaska, dont il avait été le premier préfet ; il se retira pour faire place à son ami, feu J.-B. Eric Dorion, qui représenta cette division jusqu'à sa mort.

Aujourd'hui, le jeune capitaine de 1837, toujours aussi gai, aussi courtois, aussi aimable, et l'on pourrait dire aussi galant qu'autrefois, porte gaillardement le poids de ses soixante et sept années de lutte et de travail ; et, celui qui écrit ces lignes souhaite à tous ses lecteurs la bonne fortune d'entendre raconter, quelque jour, toutes ces aventures par celui même qui en a été le modeste héros. JULES AIRVAUX.

Un domestique de Charles Quint entre étourdiment dans sa cellule, renverse une table et brise trente montres que le prince avait déposées dessus. Charles se prend à rire :
— Plus heureux que moi, dit-il au domestique, tu as trouvé le secret de les mettre d'accord.

* * *

Madame Cornuel était en réputation, du temps de madame de Sévigné, par son esprit et ses bons mots. Madame de Saint-Loup, étant allée lui faire visite, lui dit, après avoir passé plus d'une heure avec elle :

— Madame, on m'avait bien trompée en me disant que vous aviez perdu la tête.

— Vous voyez, lui répondit madame Cornuel, le fond que l'on doit faire sur les nouvelles : on m'avait dit à moi que vous aviez retrouvé la vôtre.

NOS GRAVURES

M. S. Rivard, Maire de Montréal,

Élu le 1er mars 1879.

M. Rivard appartient à une des familles les plus anciennes du pays.

Le fondateur de cette famille, Nicolas Rivard, Sieur de Lavigne, vint s'établir dans la Nouvelle-France vers 1650. Il se fixa à Batiscan, où il mourut en 1701. Il laissa un grand nombre d'enfants, dont plusieurs, selon la coutume suivie à cette époque, surtout par les familles importantes, changèrent ou transformèrent le nom primitif. L'aîné des fils de Rivard de Lavigne conserva ce nom intact. Un de ses frères, Julien (dont descend le nouveau Maire de Montréal), changea le nom de Lavigne en celui de Laglanderie ; il mourut à Batiscan en 1708, et son fils alla se fixer à Yamachiche, dans la seigneurie de Grosbois, récemment donnée par le gouverneur Boucher à sa nièce, Françoise de Lafond, épouse de Charles Lesieur.

Un autre fils de Nicolas Rivard de Lavigne prit le nom de Loranger : c'est l'ancêtre des MM. Loranger, de Montréal. Les familles Rivard de Lacoursière, Rivard de Précourt, de Bellefeuille, etc., viennent aussi de la même souche.

M. Sévère Rivard naquit à Yamachiche, en 1834. Il reçut son éducation au collège de Nicolet, où il obtint de brillants succès. Au sortir du collège, il vint s'établir à Montréal, où il étudia le droit sous MM. Laflamme et Barnard. Il fut admis à la pratique de la profession d'avocat en 1859 et se distingua au barreau dès ses débuts.

M. Rivard a fait partie du Conseil-de-Ville pendant plusieurs années, et il a donné alors la mesure de son talent comme homme public. A plusieurs reprises, il refusa de laisser poser sa candidature aux élections parlementaires. Ce n'est que partie remise.

M. Rivard a été aussi l'organisateur de la grande démonstration de Nicolet.

M. Rivard, qui était à la tête du mouvement des Zouaves canadiens en 1868, a été fait chevalier de Pie IX en 1874. Il a fait, l'année dernière, un voyage en Europe, où il s'est occupé d'études spéciales relativement à une question importante qu'il a agitée depuis son retour et qui devra s'imposer bientôt à l'attention de tout le pays, celle des relations commerciales du Canada, comme colonie anglaise, avec les peuples du vieux continent.

M. Rivard est un des citoyens les plus distingués et les plus marquants de Montréal. Il saura faire honneur à la haute charge qui lui est déférée, comme premier magistrat de la métropole canadienne.

L'hon. M. de Boucherville

Digne descendant de l'illustre famille fondée dans ce pays par le lieutenant-général Sieur de Grosbois, gouverneur des Trois-Rivières en 1653, et fondateur de la seigneurie de Boucherville.

Agé de 59 ans : bien conservé ; grand et robuste ; l'air sévère et un peu indolent ; homme de principe et de conviction, sincèrement religieux et national ; un honnête homme. Esprit un peu lent ; imagination peu brillante, mais jugement sain et pratique ; intelligence élevée.

Plus imposant que sympathique ; plus estimé de ses adversaires qu'aimé de ses amis ; pas assez souple et trop indépendant pour être populaire. Indifférent ; porté même au septicisme à l'égard des hommes et des choses de ce monde, il a quitté sans regret le pouvoir qu'il avait accepté sans enthousiasme.

M. Joseph Tassé

Voilà un nom bien connu des lecteurs de *L'Opinion Publique*. M. Tassé a été, en effet, l'un des premiers et des plus dévoués de nos collaborateurs, et ses écrits, ses biographies surtout, ont grandement contribué à la popularité de notre journal.

Il n'est donc pas étonnant que *L'Opinion Publique* présente ses hommages et ses félicitations au jeune député d'Ottawa,

et profite de l'occasion pour lui témoigner sa reconnaissance.

M. Tassé mérite le succès qu'il vient d'obtenir ; il l'a gagné à la sueur de son front par un travail lent et pénible, par une persévérance admirable. Il doit tout à lui-même, au courage qu'il a déployé, aux efforts généreux qu'il n'a cessé de faire depuis les premières années de sa jeunesse pour développer son intelligence, cultiver ses talents. Personne ne peut se féliciter avec plus de raison que lui d'être le fils de ses œuvres et un exemple de ce que peut produire l'amour du travail, une louable ambition et le désir de parvenir, de se faire un nom et d'être utile à ses compatriotes. Il y a longtemps, quoi qu'il soit jeune encore, qu'il pâlit sur les livres, qu'il étudie la littérature, l'éloquence, la politique, en un mot tout ce qui était de nature à lui permettre d'arriver à son but. Il s'est mis dans la tête de bien écrire, de bien parler, et complétant ou poursuivant ses études à peine commencées au collège, il travailla, il observa et finit par faire des discours et des livres qui resteront.

Depuis sept ou huit ans, il a été le promoteur et l'un des organisateurs les plus dévoués de tous les mouvements, de toutes les entreprises qui ont eu lieu à Ottawa dans l'intérêt de la population canadienne-française.

Né en 1848, à Montréal, marié en 1870 à mademoiselle Georgina Lecourt, d'Ottawa, rédacteur du *Canada* d'Ottawa de 1867 à 1868, et assistant-rédacteur de la *Minerve* en 1869, il fut nommé traducteur de la Chambre des Communes en 1872 et alla demeurer à Ottawa.

Son zèle, son activité et son patriotisme le firent bientôt remarquer, et il devint président de l'Institut Canadien-Français, de la Société Saint-Jean-Baptiste, organisa la convention littéraire qui eut lieu l'année dernière, et trouva le temps de faire des lectures, des discours, des brochures et même des livres considérables.

Les *Canadiens de l'Ouest* constituent sa principale œuvre littéraire, et personne n'en conteste le mérite. C'est une œuvre patriotique, un monument national destiné à rappeler ce que nos pères ont fait en Amérique, à perpétuer le souvenir de leurs glorieuses découvertes, de leurs héroïques actions. M. Tassé écrit et parle avec beaucoup de verve ; sa phrase est généralement correcte, son style simple, souple, vif et souvent émouvant.

Petit, maigre et pâle, il a toujours l'air fatigué par la maladie et le travail ; sa faiblesse corporelle ne donne pas l'idée de sa force intellectuelle.

M. Tassé a su choisir son temps pour entrer dans la politique et profiter des circonstances pour se faire élire contre un homme populaire. Son discours sur l'adresse a fait une bonne impression.

Il est bien parti et il ira loin ; car il a de l'ambition, de l'énergie, du talent et l'amour du travail. L.-O. D.

L'hon. M. Cornwall

Un Anglais qui descend ni plus ni moins d'un fils du roi Jean qui fut fait comte de Cornwall. Né en Angleterre en 1836 ; reçu avocat en 1862 ; alla s'établir l'année suivante dans la Colombie Anglaise, où il se fit élire à l'Assemblée législative de cette province et fut fait sénateur quand la Colombie entra dans la Confédération.

Frédéric de St-Croix Brecken

Né à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard ; fils de l'hon. John Brecken ; avocat de mérite et homme politique important dans sa province ; député du comté de Queen, collègue de l'hon. J.-C. Pope, ministre de la marine et des pêcheries.

Les nouveaux ministres français

M. LE ROYER

Le garde des sceaux est né à Genève, en 1810, de parents français. Avocat à Lyon, sous l'empire, il fut nommé au 4 septembre procureur-général près la cour de cette ville. Il fit preuve d'énergie pendant les troubles qui éclatèrent à Lyon en 1870-1871.

A l'Assemblée nationale, M. Le Royer présidait la réunion de la gauche républicaine. Il préside aujourd'hui ce même groupe au Sénat.

M. JULES FERRY

Le ministre de l'instruction publique présente à la Chambre des députés l'arrondissement de Saint-Dié (Vosges). Il est né le 5 avril 1832. Après avoir fait son droit à Paris, il se fit inscrire au bureau de cette ville en 1854, et fut au nombre de ces jeunes avocats qui se groupèrent, sous l'Empire, autour des députés de l'opposition. Il fut, en compagnie de M. Héroul, condamné dans le fameux procès des Treize. En 1865, il entra au *Temps*, où il écrivit une série d'articles dirigés contre l'administration du préfet de la Seine, qui furent réunis sous le titre spirituel de *Comptes fantastiques d'Hausmann*.

Elu député de Paris en 1869, M. Jules Ferry fut au Corps législatif l'un des principaux orateurs de la gauche. Membre du gouvernement de la défense nationale, il fut choisi comme secrétaire par ses collègues et délégué, pendant le siège, à l'administration du département de la Seine. M. Thiers nomma, en 1872, M. Jules Ferry à l'ambassade de Grèce. Il occupa quelque temps ce poste, revint prendre sa place à l'Assemblée et se démit de ses fonctions diplomatiques après le 24 mai.

M. LEPÈRE

M. Charles Lepère, qui passe du sous-secrétariat de l'intérieur au ministère de l'agriculture et du commerce, est né à Auxerre, le 1er février 1823. Inscrit au bureau de sa ville natale, il y occupait une place distinguée.

Elu député au 8 février, il siégea à l'Union républicaine.

M. COCHERY

M. Louis-Adolphe Cochery, qui occupe le nouveau ministère des postes et des télégraphes, est député de Montargis.

Ancien secrétaire de Liouville, auprès duquel il succéda à M. Buffet. En 1848, il était chef du cabinet du ministre de la justice. Il entra au barreau et plaida jusqu'en 1848, époque à laquelle il fonda à Montargis un journal à l'aide duquel il se fit nommer député en 1869.

Le 4 septembre, il était avec M. Grévy de la réunion de députés qui protesta contre l'envahissement du Corps législatif ; il accompagna M. Thiers dans son voyage à Versailles, pour essayer d'obtenir la paix.

Depuis, il a constamment fait partie des Assemblées. Il remplissait, dans le ministère Dufaure, en qualité de sous-secrétaire d'Etat de M. Léon Say, les fonctions qu'on érige pour lui en ministère.

L'AMIRAL JAURÉGUIBERRY

Le ministre de la marine, M. Jauréguiberry (Jean-Bernard), est né en 1815. Admis à l'école navale en 1831, il devint aspirant en 1832, enseigne en 1856, capitaine de vaisseau en 1860 et contre-amiral en 1869. Il fut chargé de diverses missions, prit part à la guerre de Chine, remplit les fonctions de gouverneur au Sénégal et reçut un commandement lors de l'expédition de Chine.

Nommé major de la flotte de Toulon en 1869, commandant en second de l'escadre d'évolution en 1870, il reçut, lors de l'invasion prussienne, le commandement de la 1re division du 16e corps d'armée de la Loire, et se conduisit si brillamment à Patay, que le gouvernement de la Défense nationale le nomma vice-amiral le 9 décembre. Le 6, il avait été mis à la tête du 16e corps d'armée de Chanzy ; pendant la retraite de cette armée vers Laval, il se distingua par sa vigueur et sa ténacité, notamment à la bataille du Mans, le 15 janvier 1871.

Nommé député des Basses-Pyrénées en 1871, il donna sa démission quelques mois après pour aller occuper la préfecture maritime de Toulon.

Quant à MM. Waddington, ministre des affaires étrangères et président du Conseil ; de Marcère, ministre de l'intérieur et des cultes ; Léon Say, ministre des finances, et de Freycinet, ministre des travaux publics, nous avons déjà donné leurs portraits et leurs biographies.

PAUL TAHOURENCHÉ, GRAND-CHEF DES HURONS

(Suite)

J'accentue l'esprit chrétien de la race huronne, parce qu'il est le secret de sa durée, qu'il l'a maintenue longtemps en force, et qu'il l'a sauvée lorsque sa ruine paraissait imminente. En se livrant au travail, à l'industrie, elle se soumettait à l'admirable châtement divin que nous impose la Foi et qui nous vaut toute la civilisation, au châtement qui a été le pardon de la première faute de l'homme : *Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front*. Avant l'eau du Jourdain, la sueur du travail était le seul baptême des fils d'Adam ; depuis, ce baptême est tombé au second rang, mais sans pour cela cesser d'être méritoire.

Vous aurez vu sans doute quelque part ce petit tableau si touchant, qui représente une belle jeune fille après un naufrage sur mer, échappant à deux abîmes, la tempête et l'Océan, abordant un rocher surmonté d'une croix qu'elle saisit de ses deux bras, et qui, là, sauvée, mais toute navrée, tourne ses grands yeux noyés de douces larmes mêlées à l'onde amère, des yeux reconnaissants vers le Ciel qu'elle remercie du fond du cœur.

Ce petit tableau, charmant à voir, reproduit trait pour trait, par allégorie, l'image de la tribu huronne survivant, grâce à sa Foi, grâce à la Croix, au naufrage des plus grandes nations aborigènes de l'Amérique du Nord. Allez au Mexique, allez au Yucatan, vous y verrez des restes de villes et de monuments plus imposants que les ruines de Thèbes, de Memphis, plus grandioses comme œuvres d'hommes que les pyramides d'Egypte—et pas un nom, pas une idée sur ces nécropoles de peuples puissants. Ici, la race huronne a sa chapelle, toute neuve, toute jeune pourrais-je dire ; elle a sa croix qu'elle enlace de ses bras avec foi, amour et espérance d'une longue vie.

Il nous faut bien insister sur le caractère chrétien des Hurons, lorsqu'on voit des auteurs français comme Dumas, Assolant, et surtout Raoul de Navery, se complaire à la défigurer. Dans un de ses derniers livres, *Jean Canada*, rendu à sa neuvième édition en France, et popularisé ici dans le feuilleton de plusieurs de nos grands journaux, Raoul de Navery représente la race huronne sous les plus fausses couleurs. Il attribue des faits d'une férocité inouïe, même chez les Iroquois, à cette douce tribu qui, la première, s'est réfugiée dans le sein de l'Eglise, d'autres faits de haine, de vengeance atroce contre les Français qu'elle a tant aimés, et dont elle a été l'alliée constante et généreuse. Ce livre, *Jean Canada*, écrit dans un style burlesque, chargé d'épithètes inconscientes, rempli d'accrocs faits à la grammaire, d'un agencement pénible, dénué de tout intérêt, dont toute personne un tant soit peu renseignée ne saurait poursuivre sans dégoût la lecture jusqu'au bout, manquant d'informations, de couleur locale, de naturel, dont les descriptions topographiques sont mal écrites et faites à caprice, à plaisir ; ce livre, dis-je, qui ment effrontément sur notre race, doit être signalé ici pour sa hideur et son insanité. On a, malheureusement, trop prêté d'intérêt à ce gâcheur de papier, qui dénature les faits, égare l'imagination, qui écrit un français baroque, répudié, Dieu merci ! par les Hurons eux-mêmes. Je ne saurais relever toutes les balourdises, les grossièretés, les turpitudes de langage, de forme, de fond, de matière, toutes les ignorances contenues dans *Jean Canada*, mais en conscience littéraire, je me crois tenu de déclarer au public, mon confesseur, que ce livre est une ignominie, pour la langue, pour l'art, pour l'histoire, pour le sens commun. Et neuf élitons ! Non, je n'y crois pas. Il y a là une supercherie littéraire, ou sinon, je désespère de la langue française et du bon goût et du genre si délicat de l'esprit français. Tel est du moins le sentiment sincère d'un Huron.

* *

Mais Tahourenché, le grand-chef, va s'effacer un instant pour devenir citoyen canadien. A ce titre, le grand nombre, en

ville et au loin, le connaissent sous le nom de Paul : les amis d'enfance l'appellent Tallé.

La tribu huronne est en tutelle pour tout ce qui concerne la propriété foncière. Elle a des terrains à elle, aucun Huron n'a de terrain à soi. Chacun d'eux occupe quelque lopin de terre, avec une maison, que le Conseil lui a cédé sur le domaine, personne n'a de titre que par héritage. Oh ! par exemple, l'héritage est sacré, à tel point qu'une famille venant à s'éteindre, l'héritage tombe en ruines avec elle. Le Conseil seul a le droit d'octroyer des permis d'occupation, et il ne les accorde qu'aux enfants de la tribu, jamais à des étrangers.

La tribu possède à ces conditions : 1o. le plateau du village de la Jeune-Lorette qu'elle occupe ; 2o. les quarante arpents (40 x 40), soit, seize cents arpents en superficie, à environ un mille et demi N.-O. du site de la bourgade ; 3o. le canton *Rocmont* (qui porte bien son nom), dans le comté de Portneuf, au milieu des Laurentides, que le gouvernement lui a cédé en compensation de la seigneurie de Saint-Gabriel dont il s'est emparé, et à laquelle les Hurons prétendent avoir des droits de propriété.

En tout ce qui se rapporte à l'occupation, la possession et l'administration de ces trois coupons de son ancien territoire, les coutumes de la tribu font loi. Une difficulté s'élevant, le Conseil la tranche de main haute, sauf droit d'appel au "Bureau des Sauvages," à Ottawa. On en appelle quelquefois, mais le plus souvent on reste sans réponse, probablement pour la bonne visée politique du maintien patriarcal de la tribu. C'est humanitaire, même lorsque ce n'est pas juste. Le cis individuel ne doit-il pas s'effacer devant l'intérêt général ?

Cependant, le Huron est citoyen canadien, et, du moment qu'il acquiert, en dehors de ce triple enclos où la civilisation a voulu le parquer, des propriétés de servitude politique, du moment qu'il paie loyer, taxes et cotisation à la suffisance des prescriptions de notre loi électorale, il a accès à l'urne du scrutin tout comme les autres sujets canadiens soumis à la couronne d'Angleterre. Paul et Philippe les premiers ont tiré parti de cette position ; d'autres les ont suivis depuis ; toute la tribu y passerait volontiers, pour peu que le gouvernement voulût lui dispenser un octroi assez considérable de bonnes terres, et l'aider à s'y installer avec avantage. Notre adhésion complète à la grande famille nationale serait un appoint valable par l'intelligence, par le cœur plus encore que par le nombre, en même temps qu'elle nous rendrait la vie de famille moins chancelante, moins inquiète, moins troublée par les soubresauts de l'industrie et du commerce.

Au temps des élections politiques, la maladie périodique du régime constitutionnel, Paul est consulté de loin comme de près, et souvent par les plus illustres patients. Il semble, en réalité, qu'il reprend alors le rôle du chef de la médecine, avec son *chichiquois* et ses *totems*, à cette différence près que le *chichiquois* (une noix de coco contenant des graines de *wampum*) est représenté ici par la fortune, et que les *totems* sont des avis mesurés et sages. Plus d'un sénateur, plus d'un ministre se sont sentis soulagés après l'avoir visité, pendant que d'autres le quittaient avec une tache sombre dans l'âme produite par son silence ou des réticences généreuses qui ne leur pronostiquaient rien d'heureux. C'est à la condition de dire la vérité ou de la faire pressentir, quelque rude qu'elle fût, que Paul s'est réservé l'occasion de prononcer fréquemment dans des cas difficiles, que des casuistes éprouvés avaient abandonnés, des arrêts de mort ou de salut politiques, arrêts rarement démentis par les résultats.

En sa qualité de citoyen canadien, Paul a acquis une propriété de plus de cent quarante arpents en superficie, sur la lisière nord-ouest du village huron, bordée vers l'ouest par la frange argentée des rapides de la rivière Saint-Charles ou *Kahir-Koubat*, (rivière aux mille détours), depuis la chute, en remontant, jusqu'au rang voisin des concessions régulières. Au tiers de la profondeur de ce coupon de

terre, sur lequel une ligne limitrophe est tendue vers le nord, droite comme une corde d'arc, la corporation de Québec a ouvert la bouche d'eau de son aqueduc qui fournit toute l'eau dont la ville s'abreuve—une bouche qui, au besoin, crache au nez de la citadelle elle-même—et son nez, on le sait, elle le porte à une hauteur de 315 pieds au-dessus du fleuve Saint-Laurent.

Dans cet espace de terrain se trouvent compris les pouvoirs d'eau mis en question tout à l'heure, et l'endroit où une station du chemin de fer du lac Saint-Jean devrait être fixée, au grand bénéfice de Québec comme à celui de la localité et des populations adjointes. Une partie de la propriété est en pâturages et en culture, l'autre en bois debout, essence cyprière dominant.

Tout à côté, Philippe s'est bâti une demeure élégante réunissant au confort de la famille tout le luxe de la bourgeoisie.

* *

Enfant de la Forêt, qu'il me soit permis de causer, un instant, de ma sœur, la rivière Saint-Charles, fille des Laurentides. Est-il moins de vingt ou trente lacs qui ouvrent leurs larges bassins, toujours débordants à ses lèvres toujours avides ? On les voit, rangés, çà et là, à tous les étages du versant méridional de la première crête, comme des vases dans une laiterie bien ordonnée, inclinant tous vers elle le surplus de leur abondance. Les anciens les eussent pris volontiers (on a fait les anciens si grands !) pour des coupes de festin, tant ils sont joyeusement entourés de verdure et de fleurs. Mais *Kahir-Koubat*, ma sœur, n'a jamais bu qu'à la coupe du lac *Saint-Charles*, où, pressée dans le giron des Laurentides, elle recueille tendrement le liquide le plus pur au sein des plus belles épaules du Canada.

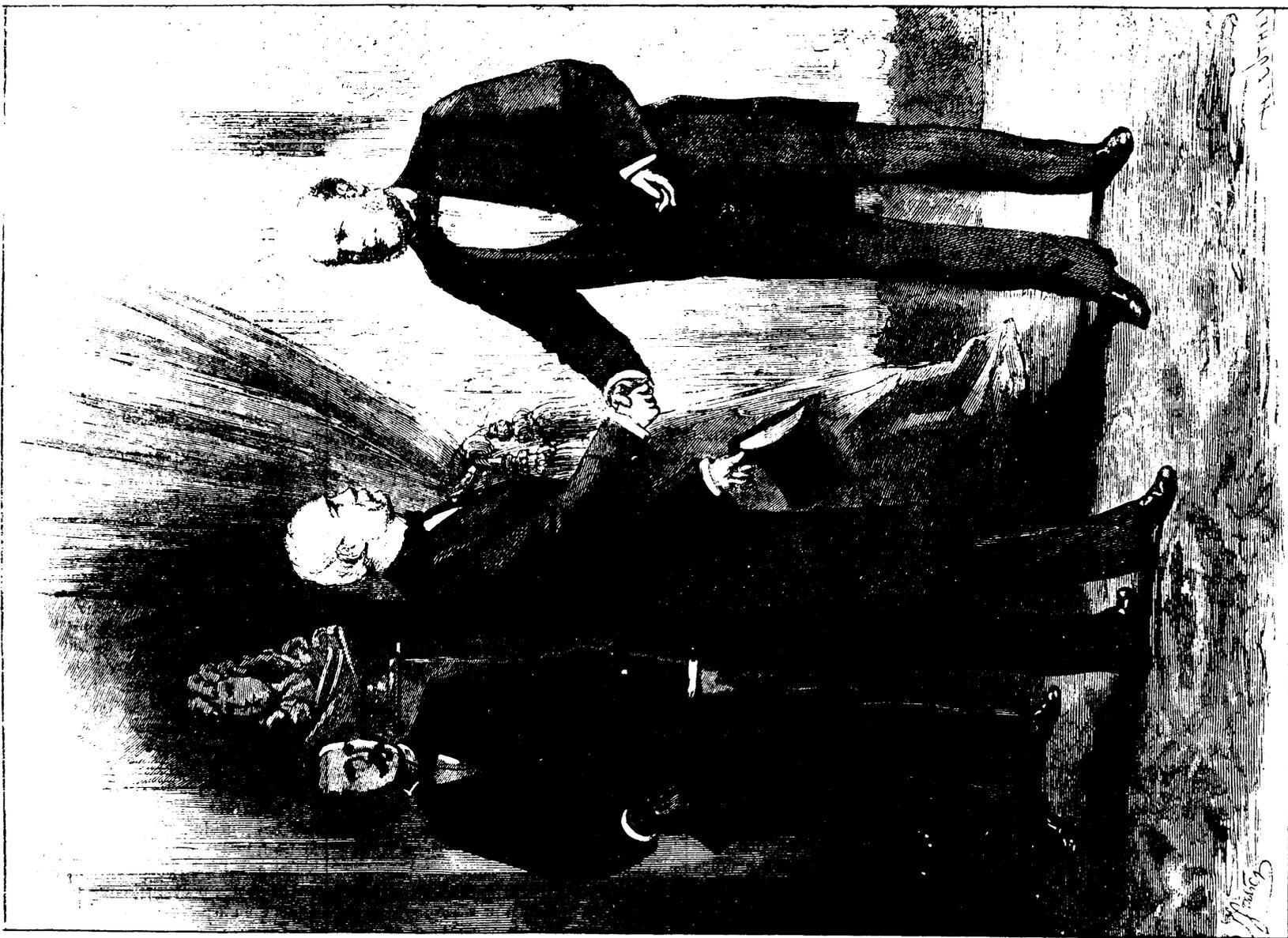
Un de nos poètes très-estimés, Pamphile Lemay, en a parlé comme suit, il y a plus de dix ans :

Là-bas, sur les hauteurs, au pied des Laurentides,
S'éleva, solitaire, un modeste hameau,
La rivière Saint-Charles, avec ses eaux limpides
Où flotte, çà et là, l'ombre d'un jeune ormeau,
Careasse en murmurant le seuil de ce village.
Et, quand elle le quitte, on dirait que, de rage,
Sur son lit de cailloux, elle s'agite et fuit.
Comme un daim effaré qu'une meute poursuit,
Dans un gouffre profond, qui tout à coup s'entr'ouvre,
L'onde vertigineuse arrive avec fureur,
Rebondit sur le roc, le déchire et le couvre
De flots d'écume et de vapeur."

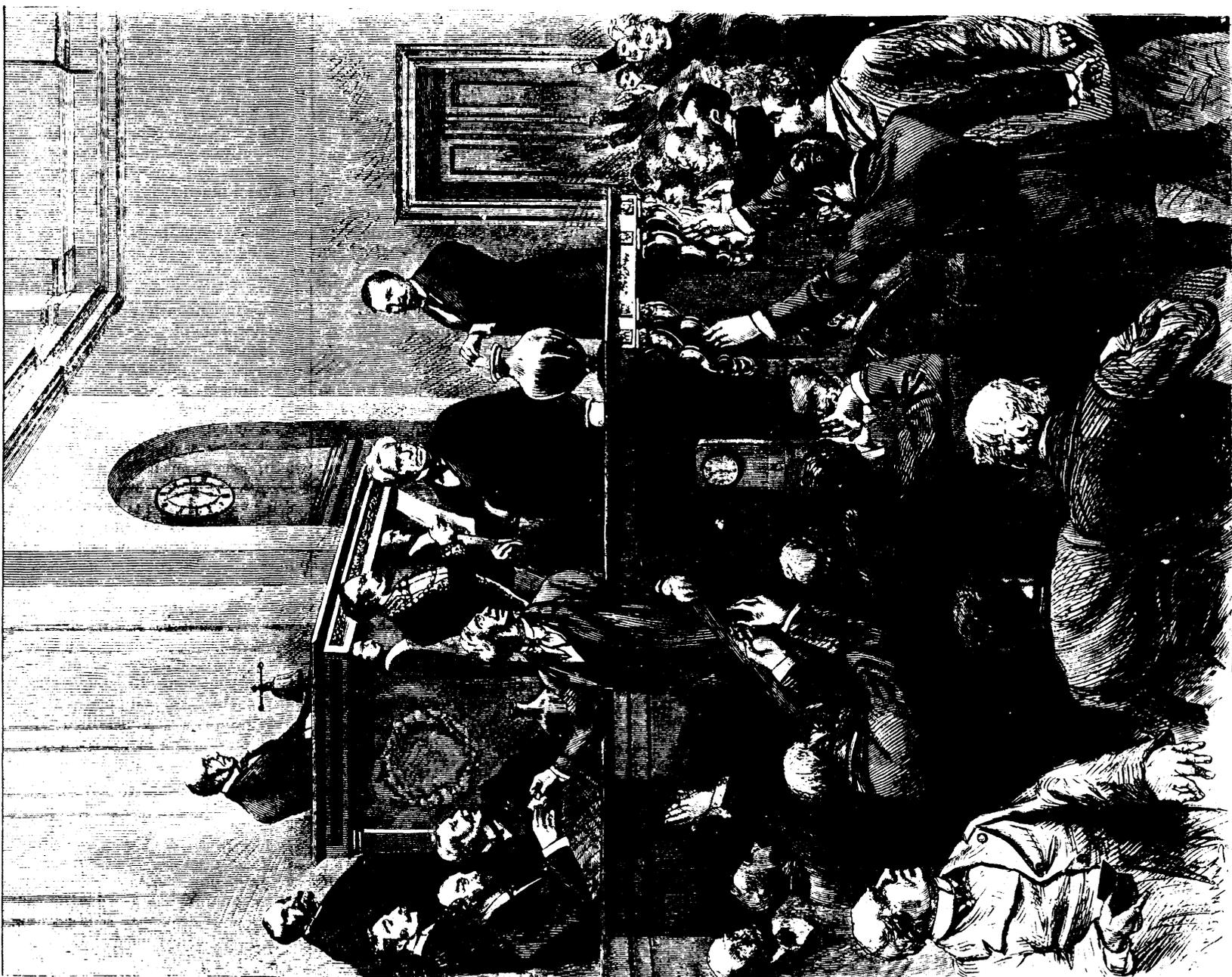
On me l'a bien gâtée, ma sœur, et je ne saurais dire combien de choses je regrette de ne plus voir en elle et que je ne retrouverai plus jamais. Puissent ces changements, féconder les campagnes environnantes et répandre la prospérité au loin. Dois-je protester de suite contre ces *docks*, ces amas de pierres et de terre, que l'industrie et le commerce (les jaloux !) dressent à son embouchure ? Dois-je crier fort, et tenter d'étouffer les cris assourdissants des locomotives du chemin de fer de la rive nord se roulant et hurlant dans son lit ? Non ; car au lieu de se plaindre, elle sourit à son malheur. N'est-il pas un âge où l'on vit de sacrifices, de devoirs, plutôt que de rêves et de projets ? Ma sœur aura vieilli et je ne m'en suis pas douté.

Voilà ce que je crois, mais sans que je m'en console, sans que je puisse me passer de rappeler le temps où elle était renommée pour les saumons et les truites qu'elle nourrissait, sans compter le menu fretin, anguilles, carpes, poissons blancs, brochets, dorés, perches, brèmes, etc. Que reste-t-il, hélas ! de toutes ces fritures en eau froide ? *Rari nantes*, ou plutôt rien du tout. Qui les a chassées ou *détruites* ? M. Toussaint, M. Pentland vous diront que c'est la navigation, les travaux du port ; M. Dubeau vous dira que c'est le moulin de M. Tremblay ; M. Giguère prétendra que le poisson a été découragé par des obstructions successives de glaces ; d'autres viendront avec des raisons en apparence plausibles, mais tous me laisseront en présence du fait trop constant et déplorable de la disparition du poisson de la rivière. Et qui le regrette plus que moi ? Songeons donc qu'il y a quinze ans à peine, on capturait des saumons de douze à vingt livres, au pied de la chute même ! La perche de ligne du père Paul, pêcheur renommé de saumon, est changée en quenouille, et de son canot d'écorce on a fait des *cassots* à framboises. O désolation des désolations !

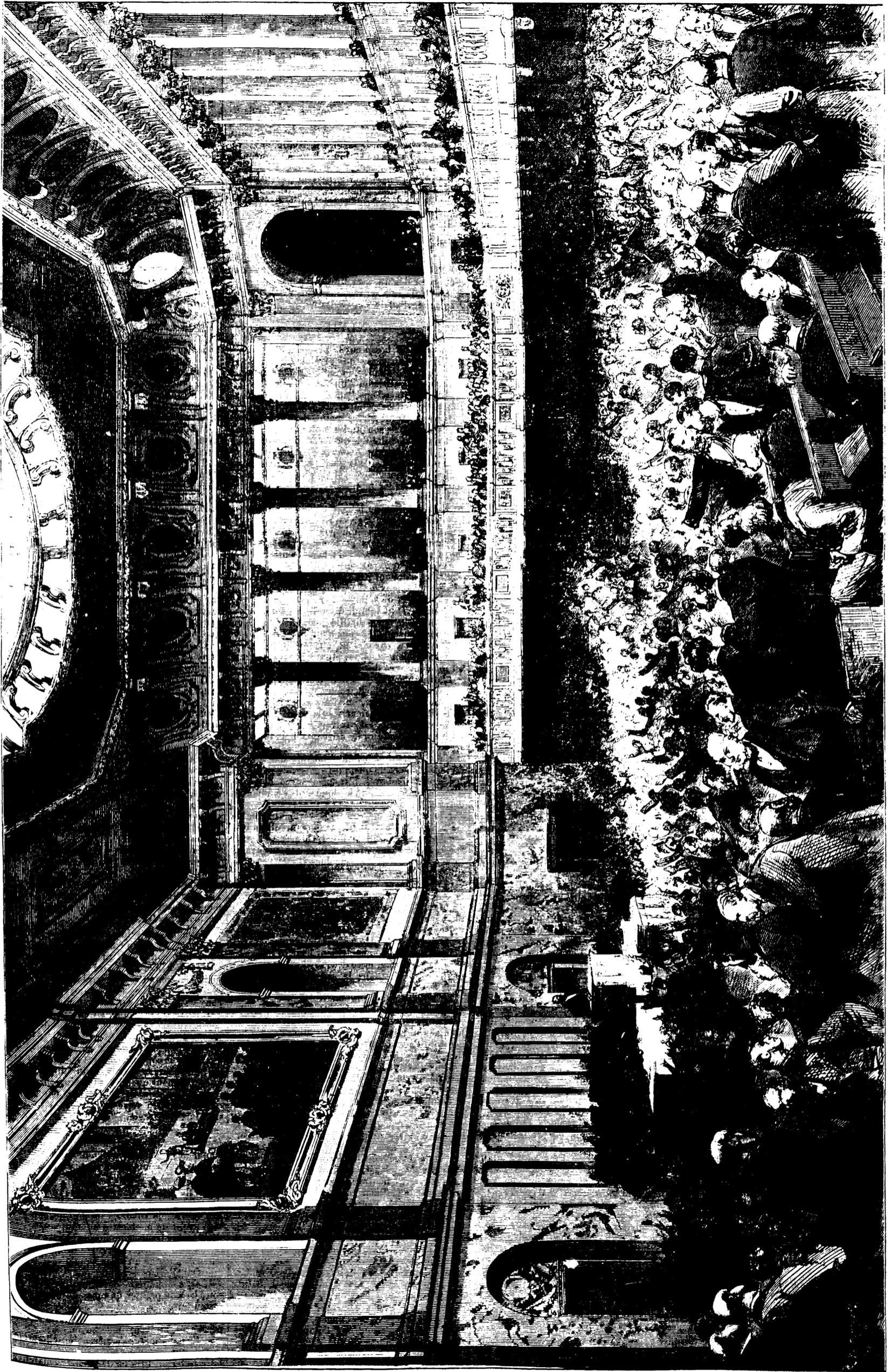
AHATSIARI !



VERSAILLES - Le maréchal de Mac-Mahon rendant visite à M. Jules Grévy, après l'élection présidentielle.



L'ÉLECTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. - M. Dufaure déposant son bulletin de vote



LES EVENEMENTS DU 30 JANVIER. ELECTION DE M. JULES GRECCY A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE PAR LE SENAT ET LA CHAMBRE DES DEPUTES. REUNION A L'ASSEMBLEE NATIONALE.

LA BANDE ROUGE

PREMIÈRE PARTIE

XLVI

Le signal donné par Agricola fut compris. Les scélérats qui tenaient le bout de la corde se raidirent sur leurs jambes et élevèrent les bras pour donner un vigoureux élan.

Une seconde encore et le patient allait être enlevé.

Taupier, qui attendait ce moment avec impatience, ne vit pas sans inquiétude les femmes que la frayeur avait poussées dehors rentrer précipitamment.

« Vlà les mobiles ! sauvez-vous ! cria le sexe faible en opérant sa retraite dans l'intérieur du bâtiment.

— Vite ! vite ! finissons-en, sans quoi le gueux va nous échapper, » vociféra le bossu.

Mais les assassins, moins intéressés que lui à supprimer le garde-chasse, et, d'ailleurs, très-lâches de leur nature, jugèrent bon de prendre le temps de la réflexion.

La simple annonce de la présence d'une force armée dans les environs suffit pour les rendre circonspects, et les plus enragés lâchèrent la corde fatale.

Landreau resta le cou pris dans le nœud coulant, mais le vide s'était fait autour de lui, et, comme il avait les mains libres, rien ne l'empêchait déjà plus de se débarrasser de cet ignoble lien.

Ses yeux se tournèrent vers la porte par où la délivrance pouvait venir, mais personne ne parut.

Les horribles femelles n'avaient pourtant pas menti.

La chance avait voulu qu'au moment où elles montraient leurs déplorables figures hors de la salle, un détachement de soldats passât sur l'avenue Trudaine.

C'étaient des mobiles du Finistère qui revenaient des tranchées et qui s'en allaient rejoindre leur bataillon cantonné dans les baraques du boulevard de Clichy.

La neige continuait à tomber, le froid était très-vif, et les pauvres Bretons, exténués par une nuit de grand'garde, marchaient la tête basse et suivaient leur chemin avec l'indifférence de paysans peu sensibles aux beautés d'une capitale.

On aurait donc pu parfaitement pendre Landreau derrière les murs du collège, sans que l'idée leur vint de se déranger pour aller voir ce qui se passait dans cette grande bâtisse dont ils n'avaient jamais demandé le nom.

Mais la Providence ne fait pas les choses à demi pour sauver un juste, et les mégères qui avaient fort contribué à l'inique arrestation du garde-chasse causèrent involontairement son salut.

Elles s'étaient précipitées dans la rue en gesticulant et en exprimant leur émotion avec la loquacité démonstrative qui est particulière à leur espèce.

« On va le tuer !
— Il est déjà pendu !
— Je l'entends qui râle ! »

Ces phrases sinistres se croisaient avec des cris de terreur et des interjections empruntées au vocabulaire des halles.

Cette tumultueuse sortie ne pouvait pas manquer d'attirer l'attention du sergent qui conduisait les mobiles, et, à tout hasard, il commanda à ses hommes de faire halte.

Il n'en fallait pas davantage pour mettre le désordre dans le groupe féminin.

Les unes, perdant tout à fait la tête, se rejetèrent dans la salle, tandis que les autres mieux avisées se dispersaient en courant de tous les côtés de l'avenue.

Si peu Parisiens que fussent les soldats du Finistère, ils ne pouvaient pas méconnaître qu'il se passait dans ces constructions inachevées quelque grave événement.

D'ailleurs, le sous-officier était un jeune homme élevé dans les villes, et conséquemment beaucoup plus délégué que les gars du Léonais placés sous ses ordres.

Il leur dit quelques mots en bas-breton et marcha vers le collège à la tête de sa petite colonne.

La rentrée des femmes avait jeté le désordre dans la salle où Landreau attendait la mort, mais l'apparition des soldats causa une véritable débandade.

Les plus lestes parmi les assassins se hâtèrent de grimper sur les fenêtres à hauteur d'appui et de sauter dans les cours intérieures du collège pour se disperser ensuite à travers des terrains vagues où il était impossible de les poursuivre.

Les autres se réfugièrent dans tous les coins, et il n'y eut guère que Taupier qui fit bonne contenance.

Quant à l'aimable enfant du concierge, dès qu'il aperçut les uniformes du haut de la poutrelle où il était juché, il pensa très-judicieusement que le moment était venu de disparaître.

Rampant sur son perchoir, à la façon des bellettes et autres bêtes puantes et carnassières qui dévastent les poulaillers, il atteignit prestement le palier par lequel il s'était introduit.

« Je me la casse ! Bonne chance, monsieur Taupier, » cria-t-il avant de dégringoler à travers les échafaudages.

La salle du rez-de-chaussée présentait en ce moment un curieux spectacle.

Le petit sergent breton et ses hommes barraient l'issue du côté de l'avenue Trudaine et regardaient avec une stupéfaction bien naturelle cette populace effarée et ces apprêts de pendaison.

Landreau avait toujours la corde au cou et paraissait fort ému.

Par un effet, assez commun du reste, de crainte rétrospective, le vieux garde qui était resté ferme au moment de mourir frémissait maintenant à la pensée du danger qu'il avait couru.

Le bossu rongait son frein en se balançant d'une jambe sur l'autre et préparait une combinaison de mensonges, selon son invariable habitude dans les circonstances graves.

« Qu'est-ce qu'il y a donc, mon brave ? » dit le sergent en allant droit à Landreau, qui ne trouvait pas de réponse.

Quand on a couru le risque d'être pendu pour avoir parlé trop vite, on est moins pressé de s'expliquer devant un inconnu, et le fidèle serviteur des Saint-Senier comprenait très-bien que l'affaire n'était pas finie.

Il se voyait sauvé de la mort, mais non dispensé de faire constater son identité, sous peine d'être arrêté.

Comment se tirer des mains de l'autorité sans livrer son nom et celui des dames du chalet ? Ce problème restait à résoudre.

Son embarras n'avait pas échappé à Taupier qui jugea utile de prendre la parole.

« Citoyen, dit-il en s'avançant vers le sous-officier, cet homme est déserteur d'un de vos bataillons ; il a résisté aux braves gardes nationaux qui voulaient l'arrêter et il a blessé plusieurs personnes à coups de baïonnette.

— Déserteur ! A son âge on n'est plus soldat, dit le Breton en regardant la moustache grise de Landreau.

— Oui ! oui ! il l'a avoué ! crièrent deux ou trois gredins qui recommençaient à prendre courage.

— Après tout, ça se peut, reprit le sergent, mais ce n'est pas une raison pour le pendre.

— Le peuple a toujours le droit de faire justice des traîtres, prononça Taupier qui affectionnait cette formule menaçante.

— Dites donc, vous, je ne vous parle pas, dit le Breton que les allures prépondérantes du bossu commençaient à agacer.

— Je vous répète, citoyen, que nous devons tous obéir au peuple.

L'ami de Valnoir croyait avoir bon marché du petit sergent en prenant ses grands airs démocratiques, mais il trouva heureusement à qui parler.

« Le peuple ! répéta-t-il en haussant les épaules ; vous appelez ça le peuple, tous ces faillis gars qui se mettent vingt pour tuer un pauvre homme ! »

— Vous insultez les citoyens, cria Taupier, et je vous rends responsable de tout ce qui peut arriver. . .

— C'est bon ! interrompit le sous-officier sans s'émouvoir, je sais ce que j'ai à faire.

« Voyons, vous, continua-t-il en s'adressant à Landreau, contez-moi un peu ce qui vous est arrivé.

— On m'a empoigné comme je passais tranquillement dans la rue, dit le garde ; je me suis défendu, on m'a jeté par terre et on m'a traîné ici. Si vous n'étiez pas arrivé avec les camarades, j'étais mort.

— Et vous n'êtes pas au service ?

— Je n'y suis plus, répondit Landreau avec une hésitation qui trahissait son embarras.

— Tout ça ne me paraît pas clair, dit le sergent après un instant de silence, et je suis forcé de vous conduire à la Place.

Et il ajouta en se tournant vers les assistants : « Allons, vous autres, ceux qui veulent servir de témoins n'ont qu'à venir avec nous, et, quant à celui-là, qui m'a l'air d'être cause de tout ce branle-bas, je l'emmène aussi. »

C'était Taupier que le Breton désignait, et pas un des coquins qui peuplaient la salle n'osa élever la voix pour faire une objection.

Mais ce dénouement ne plaisait pas du tout au bossu, qui ne se souciait pas de comparaître avec Landreau devant l'autorité militaire.

Il aurait fallu décliner ses noms et qualités, et son titre de rédacteur du *Serpenteau* n'était pas de nature à lui concilier la bienveillance de l'état-major, que cette feuille venimeuse vilipendait quotidiennement.

Il comprenait pourtant qu'il n'y avait pas moyen de résister à cette injonction appuyée par une douzaine de baïonnettes rurales, et il ne pouvait attendre aucun secours de ses lâches acolytes.

Il voulut du moins essayer de se tirer d'affaire par un biais assez adroit.

« Je ne demande pas mieux que de vous suivre, dit-il d'un ton radouci, mais ce n'est pas la peine d'aller déranger le commandant de la place ; il y a un poste ici tout près. »

Le sergent jeta un coup d'œil sur l'avenue.

Le temps était devenu épouvantable, et le voyage de la place Vendôme n'était pas une mince corvée pour des soldats transis de froid et harassés de fatigue.

« Où est-il, ce poste ? demanda le Breton qui tenait à ménager ses hommes.

— Rue Neuve-Bossuet, à deux pas.

— Marchons alors, et vivement, car on ne se réchauffe pas ici. »

Taupier ne se fit pas prier pour sortir, et Landreau, résigné aux suites de sa mésaventure, alla se placer de lui-même au milieu des soldats.

Trois ou quatre citoyens, parmi lesquels l'individu aux accorde-cœurs, s'offrirent comme témoins volontaires, et on partit.

Les autres profitèrent de l'occasion pour se disperser, et l'escorte traversa l'avenue au pas

accélééré, sans que les contemplatifs gardiens de la paix, abrités sous une porte cochère, daignassent s'enquérir de ce qui se passait.

« Je ne sais quel est le bataillon qui est de garde aujourd'hui, pensait Taupier, mais j'aurai bien du malheur si je ne trouve pas dans le poste des camarades de la *Lune avec les dents*, et alors ça ira bien. »

Le garde-chasse, entièrement remis de son émotion, calculait froidement les chances de liberté qui lui restait, et se disait qu'après tout, l'officier de la garde nationale ne devait pas être bien rigoureux sur le service militaire.

Ce trajet ne fut pas long et on ne rencontra que fort peu de monde.

La neige chassait les passants, et les commères du quartier étaient fort occupées pour le moment à colporter dans les boutiques l'importante nouvelle de l'arrestation de la matinée.

Il est même à noter que leurs récits transformaient volontiers Landreau en espion envoyé par Bismarck pour acheter le gouvernement.

On arriva devant le poste au moment où l'officier qui le commandait ouvrait la porte pour s'en aller déjeuner, et Taupier poussa un grognement de joie en reconnaissant J.-B. Frapillon, agent d'affaires et capitaine.

XLVII

Le prudent bossu eut la présence d'esprit de ne faire aucun signe qui révélât ses relations avec l'agent d'affaires, et celui-ci était homme à deviner la situation d'un coup d'œil.

« Entrez, messieurs, » dit Frapillon avec la politesse dont il ne se départait jamais.

Il avait même sur ce point des théories que n'admettait pas son ami Taupier, car il prétendait que l'aunéité des formes était absolument nécessaire pour faire passer la violence du fond.

Il allait jusqu'à dédaigner systématiquement l'emploi du mot citoyen, si cher aux révolutionnaires de tous les temps.

J.-B. Frapillon était un Jacobin à l'eau de rose, et il aurait au besoin demandé des têtes, sans manquer aux règles du savoir-vivre.

Le petit sergent breton poussa dans le corps de garde prisonniers et témoins, les suivit et laissa prudemment ses soldats à la porte.

Il savait par expérience que les bataillons du Finistère n'étaient pas très-bien vus de certains gardes nationaux qui les qualifiaient volontiers de chouans et de suppôts de la tyrannie.

Le poste était rempli de miliciens dont l'aspect farouche et débraillé justifiait assez bien les appréhensions du sous-officier.

Les uns se chauffaient autour du poêle, les autres fumaient dans des pipes noires et courtes ou jouaient avec des cartes grassieuses.

L'atmosphère du lieu était chargée de miasmes nauséabonds que l'odeur acre du tabac suffisait à peine à neutraliser, et les nerfs délicats de J.-B. Frapillon devaient terriblement y souffrir.

Aussi se hâta-t-il de traverser cette salle empestée pour conduire les arrivants dans le réduit réservé à l'officier de service.

C'était un étroit cabinet meublé d'une table en bois blanc et de quelques chaises de paille.

L'agent d'affaires prit place avec l'aisance d'un homme habitué à donner des audiences derrière un bureau.

Il se renversa sur son siège verrouillé comme il l'aurait fait rue Cadet dans son fauteuil de maroquin vert, assura ses lunettes, passa la main sur sa barbe rousse et commença son interrogatoire avec toute la douceur dont il était susceptible.

Contrairement à ce qui a lieu d'ordinaire lorsque les accusateurs, les accusés et les représentants de la force publique se trouvent simultanément en présence de l'autorité chargée de vider le différend, il ne se produisit ni récriminations aigres, ni discussions bruyantes.

Landreau et Taupier avaient chacun leurs raisons pour se taire, et ce dernier, d'ailleurs, avait pleine confiance dans la sagacité de son complice Frapillon.

Le sergent put donc achever sans être interrompu le récit très-succinct des faits.

Il avait entendu des cris et il avait trouvé un homme qui faisait mine de vouloir pendre des gens qui l'accusaient de désertion et de rébellion, crimes très-graves en état de siège.

Il n'en savait pas davantage et il laissait très-clairement percer le désir de se débarrasser de toute responsabilité dans cette affaire.

Landreau, questionné avec beaucoup d'égards par le doux capitaine, se plaignit amèrement des violences qu'on lui avait fait subir, et refusa de s'expliquer catégoriquement sur sa profession et son domicile.

C'était assurément le plus mauvais de tous les systèmes de défense, mais le garde-chasse aurait été fort embarrassé pour en inventer un autre, car le malheur voulait qu'il ne fût pas en règle vis à vis de l'autorité militaire.

Après la disparition de son lieutenant dans le combat nocturne de Billancourt, le vieux serviteur avait obtenu une permission pour venir à Paris, mais elle était de huit jours et on avait refusé de la renouveler.

Il s'ensuivait que Landreau, excellent soldat, mais dévoué avant tout à la famille de Saint-Senier, s'était mis dans un très-mauvais cas.

Depuis près de six semaines qu'il se cachait au chalet pour servir ces dames, son nom et son signalement figuraient sur l'état des déserteurs transmis au commandant de place.

Le garde-chasse avait donc fait ce raisonnement qu'une arrestation dans la rue valait encore mieux pour lui que la visite des gendarmes au pavillon de la rue de Laval.

Il comptait sur le désordre qui régnaît alors un peu partout et il se disait qu'on ne le garderait pas indéfiniment en prison.

« Le pis qui puisse m'arriver, pensait-il, c'est d'être reconnu par un homme de mon bataillon, et alors je verrai à me tirer d'affaire. »

J.-B. Frapillon eut beau lui faire observer avec une bienveillance extrême que ce silence obstiné lui nuisait beaucoup, Landreau persista dans son mutisme.

Les témoins déposèrent avec un ensemble remarquable.

Taupier, qui parla le premier, donna le ton aux autres, et les coquins subalternes déclarèrent tous que le bon peuple, indigné de la conduite du *moblot*, voulait tout simplement l'arrêter.

Si on l'avait maltraité, c'était parce qu'il avait essayé de se défendre, et, quant à la prétendue tentative de pendaison, il n'y fallait voir qu'un simulacre de supplice, une farce innocente destinée à lui faire peur.

La cause était entendue.

Le juge en vareuse galonnée se recueillit un instant et rendit sa sentence avec une urbanité de langage qui en adoucissait la rigueur.

« Je regrette vivement, monsieur, dit-il à Landreau, que vous n'ayez pas cru devoir répondre à mes questions, car je vais me trouver, à mon grand regret, dans la nécessité de vous envoyer au Dépôt. »

« On vous y retiendra jusqu'à ce que votre identité ait pu être vérifiée, mais j'espère que, sous peu de jours, vous serez libre. »

Cet arrêt ne déplaisait pas trop au prisonnier, qui redoutait surtout d'être mis à la disposition de la prévôté.

Il s'inclina sans répondre et J.-B. Frapillon poursuivit le cours de ses gracieusetés en s'adressant aux témoins.

« Je ne puis que vous remercier, messieurs, dit-il avec un sourire paternel, du zèle que vous avez montré dans cette circonstance. »

« Le peuple est fort, mais il est juste, et je suis bien persuadé que vos intentions étaient pures. »

— A la bonne heure ! en v'là un bon zig ! murmura l'homme à la casquette plate ; c'est pas comme ce réac de sergent.

— Deux hommes pour conduire monsieur au violon, » cria le capitaine en se levant et en avançant la tête dans le corps de garde.

La milice citoyenne avait alors une vocation marquée pour les arrestations, et, au lieu de deux hommes demandés, il s'en présenta cinq ou six qui empoignèrent Landreau, selon toutes les règles usitées en pareil cas, et l'enfermèrent dans le cabanon destiné à recevoir provisoirement les ivrognes, les vagabonds et les malfaiteurs qu'on amène au poste.

L'incarcéré n'appartenait certainement à aucune de ces trois catégories, et il n'avait opposé aucune résistance.

Il n'en fut pas moins accueilli en traversant le corps de garde par des murmures hostiles, et peu s'en fallut que la justice du capitaine ne fût trouvée trop douce.

« Vous pouvez vous retirer, mon ami, » dit Frapillon au sergent.

Le Breton, qui ne partageait pas tout à fait les opinions des gardes nationaux sur la culpabilité du prisonnier, n'avait cependant aucune envie de se mêler plus longtemps d'une affaire de police, et il ne se fit pas répéter deux fois la permission de partir.

Ses soldats se morfondaient dans la rue, et il se hâta d'aller les relever de leur faction supplémentaire sous la neige.

Les affreux coquins qui avaient fait office de témoins, déguerpirent en même temps avec un visible plaisir.

Ils avaient eu trop souvent maille à partir avec les sergents de ville, pour se plaire longtemps dans le poste que ces fonctionnaires en tricorne occupaient jadis.

L'aimable capitaine les reconduisit jusqu'à la porte, et ne daigna même pas de sortir pour donner un coup d'œil au départ des mobiles.

Le bossu avait d'abord fait mine de rester, mais son complice le regarda si à propos par-dessus ses lunettes, qu'il comprit le danger d'une conversation dans un cabinet ouvert.

Il sortit donc comme les autres, en ayant soin cependant de marcher le dernier et de se tenir à portée de Frapillon.

Parfaitement décidé à ne pas avoir l'air de connaître le capitaine devant ses inférieurs, Taupier cherchait le moyen de lui dire rapidement et secrètement quelques mots indispensables.

Frapillon, qui avait deviné son intention, manœuvrait du reste de manière à lui faciliter un court tête-à-tête.

Pendant que les Bretons se mettaient en rang pour reprendre le chemin de leurs baraques, il commença à piétiner circulairement sur la neige comme un homme qui veut se réchauffer les pieds.

« Vilain temps pour courir les rues, messieurs, dit-il en ramenant sur sa tête le capuchon de son caban ; je voudrais rétablir un peu la circulation avant de me mettre en route, car il faisait diablement froid dans mon cabinet. »

— Vous sortez, capitaine ? demanda Taupier sur le ton d'une question banale.

— Oui, j'allais déjeuner quand vous êtes arrivés, et, comme je ne descendrai de garde que ce soir, je vais profiter du moment pour courir au restaurant.

— Je vais vous faire la conduite, si vous le permettez, citoyen, dit le bossu.

— Et nous aussi, s'écrièrent en chœur les témoins, qui entrevoyaient peut-être l'espoir de se faire payer un litre ou deux chez le marchand de vin du coin de la rue.

— Comment donc, messieurs, avec plaisir, » répondit Frapillon, très-contrarié de ce surcroît de compagnie.

On s'achemina vers l'avenue Trudaine, et Tau-

pier commença à désespérer de se défaire des importuns qui le gênaient.

Mais, à vingt pas du corps de garde, l'ingénieur capitaine s'arrêta subitement en disant : " Pardon, messieurs, j'ai oublié de donner un ordre à mon lieutenant, et il faut que je retourne au poste.

" A l'avantage de vous revoir. " Sur ce compliment, J.-B. Frapillon tourna les talons, et, en passant à côté du bossu, qui était resté un peu en arrière, il lui jeta ces mots à voix basse :

" Ce soir, à neuf heures, au Rat mort. "

F. DU BOISGOBEY.

(La suite au prochain numéro.)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Encore du grabuge en France. Comme nous l'avions prévu, le ministère Waddington est déjà disloqué, et il est à la veille de disparaître. M. de Marcère a été obligé de donner sa démission pour avoir mécontenté les républicains avancés, et il a été remplacé par M. Lepère, comme ministre de l'intérieur. C'est M. Tirard, député de Paris, qui remplace M. Lepère au ministère de l'agriculture et du commerce.

C'est écrit ; il faut que le ministère devienne radical.

On s'attendait aussi à la démission de M. Léon Say, le ministre des finances, mais on a cru que c'était assez de dévorer un ministre à la fois. On accuse M. Say d'avoir donné à ses anciens patrons, les MM. Rothschild, des renseignements qui leur ont permis de faire de gros bénéfices.

On croit que Gambetta sera obligé de quitter la présidence de la Chambre pour devenir premier ministre. C'est M. Clémenceau, l'un des députés de Paris, qui a remplacé M. Gambetta comme chef de la gauche. Il a blâmé le gouvernement de ne pas amnistier tous les communistes sans restriction, et a fait à ce sujet un discours qui l'a rendu très-populaire parmi les républicains avancés.

Le comité chargé de faire rapport sur la mise en accusation du ministère Broglie, s'est prononcé en faveur du procès des ex-ministres. Encore une crise qui se prépare, car le président, M. Grévy, et la plupart des ministres sont opposés à cet acte de représailles.

Les nihilistes continuent d'agiter l'opinion publique en Russie, et d'inquiéter le gouvernement. On les accuse d'exploiter la terreur que la peste cause parmi le peuple, et d'en exagérer les ravages.

CHOSSES ET AUTRES

M. Arthur Marier, artiste distingué d'Ottawa, vient de publier une valse dont on dit beaucoup de bien. Avis aux amateurs de la valse, de la musique vive et entraînée.

Un correspondant de la Patrie dit que les trois dames les mieux mises et les plus jolies, au bal du gouverneur, étaient mesdames Laurier, Fabre et Thibaudeau. C'est en effet ce qu'on a remarqué.

Nos abonnés qui ne conservent pas l'Opinion Publique pour la faire relire nous obligeraient beaucoup en nous envoyant les Nos. 14, 29 et 41 de 1878, que nous voulons bien payer.

Deux employés du Grand-Tronc ont péri, la semaine dernière, dans le feu qui a consumé l'une des bâtisses de cette compagnie. L'un d'eux est mort en voulant sauver son compagnon.

Une jeune Anglaise, appartenant à une bonne famille, s'est empoisonnée, la semaine dernière, à Montréal, après avoir été séduite. Elle a laissé une lettre dans laquelle elle raconte sa triste histoire et dénonce son séducteur.

Le Cap, où les Anglais viennent d'essuyer une perte si lamentable, est une colonie de l'Angleterre dans le sud de l'Afrique. Elle a une population d'environ 700,000 âmes, et l'on n'y compte qu'un peu plus d'un tiers d'hommes blancs, dont seulement 20,000 d'origine anglaise, les

autres étant de race hollandaise. La capitale est Cape Town, qui a une population de 30,000 habitants.

Cape Town a un évêque, une bibliothèque et un chemin de fer. Les deux Chambres du parlement y sont électives. Le Kaffir, qui a une qualification de \$100 par année, peut voter comme le blanc, et peut se faire élire. Il y a si peu d'Anglais dans cette colonie que l'on pense que l'avenir y appartient aux Kaffirs et aux Hollandais.

A propos de scènes bachiques dans lesquelles des sénateurs américains viennent de figurer à Washington, la Gazette d'Ottawa dit qu'il y aurait de jolies choses aussi à raconter au sujet de quelques-uns de nos sénateurs. Elle va jusqu'à dire que ces honorables sénateurs seraient plus à leur place à Beauport qu'ailleurs. C'est grave, très-grave.

M. J. M. Lemoine, président de la Société Historique de Québec, annonce dans les journaux de Québec qu'une souscription est commencée, sous les auspices de la Société, pour le monument en l'honneur du Héros de Châteauguay.

La défalcation de M. Pâquet, caissier de la banque Hochelaga, a fait sensation, la semaine dernière, à Montréal. M. Pâquet était bien vu dans les cercles financiers et jouissait de la confiance publique. Il a été arrêté et emprisonné. Le montant de sa défalcation est d'environ \$80,000. Il s'était approprié les fonds de la banque pour spéculer, et il est victime de son imprudence et de la confiance qu'il avait dans un M. Goldring, qui a été arrêté lui aussi. Il est temps que la législation intervienne pour mettre les banques à l'abri de ces désastres.

La Cour d'appel, qui n'a entendu, durant le dernier terme de Montréal, qu'une vingtaine de causes sur une liste de 80 à 100, va probablement en entendre une trentaine, encore, pendant le terme actuel ; mais comme on en aura inscrit de nouvelles, il va en rester autant en arrière. Il y a au moins une cinquantaine de causes qui vont attendre un an avant d'avoir leur tour. C'est là, il faut l'avouer, un triste état de choses, désastreux pour les plaideurs et peu avantageux aux avocats, et cependant on ne semble pas s'occuper d'y remédier. Comment se fait-il que les avocats, qui passent pour avoir l'esprit si ingénieux, ne trouvent pas le moyen de mieux se protéger eux et leurs clients ?

Les juges se prêteraient sans doute à tout projet raisonnable qui leur serait soumis.

La défalcation de M. Pâquet ne sera pas aussi désastreuse pour la banque Hochelaga qu'on se l'imaginait : elle a des garanties pour un montant considérable.

Lord Dufferin, répondant à une adresse de la Société littéraire de Belfast, a, comme de coutume, dit des choses dignes de remarque. Voulant encourager les jeunes gens que la timidité empêche de parler, il dit qu'aucun orateur, quel que soit son mérite, ne peut parler à une assemblée publique sans éprouver une violente commotion dans le système nerveux. Il ajouta que pour bien parler il faut se préparer, non pas apprendre par cœur, mais avoir la tête remplie de son discours, y avoir pensé tellement qu'on ne soit pas plus embarrassé par l'expression que par l'idée.

Lord Dufferin a dit là une grande vérité que nous recommandons à l'attention de ceux qui cultivent l'art oratoire dans notre pays. On se fait une gloire ici de parler sans préparation, d'improviser ; pourtant, vu le peu de soin qu'on donne parmi nous à la culture et à l'enseignement de l'art oratoire, on a plus besoin de préparation qu'en France où on apprend à bien parler si jeune. Aussi les quelques discours dont nous nous faisons gloire et qui resteront, sont des discours préparés, la plupart même appris par cœur.

Sans doute, il est des circonstances où

un orateur doit improviser, s'abandonner à l'inspiration du moment ; mais pour réussir dans pareil cas, pour produire quelque chose de remarquable, il faut avoir fait des études préparatoires, avoir acquis de longue main un fonds de connaissances et même d'expressions considérable.

M. Chauveau, l'un des rares orateurs canadiens dont les discours sont conservés, n'improvise jamais sans avoir fait le travail dont parle lord Dufferin.

McGee, dont le talent oratoire a été tant admiré, était toujours bien préparé, écrivait même avec soin tous ses discours et laissait le moins possible au hasard de l'improvisation.

MÉMORIAL NÉCROLOGIQUE

C'est avec un profond regret que nous apprenons la mort d'Ulderic Beaugard, arrivée à Montréal, le 23 février, à la résidence de son père, F.-X. Beaugard, écrivain, employé au bureau de poste.

Né au Coteau du Lac, le 1er décembre 1851, Ulderic Beaugard n'était âgé que de 27 ans. Il a succombé aux atteintes mortelles d'une phtisie pulmonaire qui minait tous les jours sa santé et ses forces depuis sa sortie du collège. Il fit avec succès, chez les RR. PP. Jésuites à Montréal, tout son cours d'études, pendant lequel il a montré un talent peu ordinaire et fait preuve des plus heureuses dispositions. Peu de temps après sa sortie du collège, admis à l'étude du droit, il ne s'y livra que pendant une année, et dut, non sans regret, abandonner un travail trop au-dessus de ses faibles forces et prendre un emploi civil plus en rapport avec les exigences de sa santé de plus en plus débilée, jusqu'à ce qu'en septembre dernier, s'apercevant que la vie s'affaiblissait en lui il se vit forcé de suspendre ses occupations pour ne plus les reprendre.

Tous ceux qui, de près ou de loin, ont eu quelques relations avec lui n'ont eu qu'à s'estimer heureux. Il avait un cœur droit, sympathique, plein de générosité et de bienveillance ; caractère franc et ouvert, il était recherché de tous ses amis, qui avaient en lui sa grande sincérité. Doué d'une intelligence supérieure, d'un sens profond, d'un esprit d'observation sérieux, très-rare aujourd'hui chez un jeune homme, rien n'échappait à sa perspicacité, et toutes ses conversations étaient marquées au coin du plus grand discernement et des plus solides connaissances.

Son activité était indomptable et il possédait une énergie à toute épreuve : rien ne résistait à la persévérance de son travail, et s'il entreprenait quelque chose, il ne s'arrêtait point que tout fût terminé. Ceux qui l'ont connu se rappellent encore, non sans émotion, avec quel admirable talent, quelle perfection de jeu il a interprété dans la salle académique du Gesù, en juin 1871, le beau et difficile rôle de Gloucester dans les Enfants d'Edouard, par Casimir Delavigne. La volonté et la persévérance avaient fait de lui un véritable artiste. Il pouvait presque ce qu'il voulait, et si, grâce à une santé plus forte, il eût pu disposer, sur un autre terrain, de toute l'activité et de l'énergie qu'il a déployées en mille circonstances dans le cercle intime de ceux qui l'ont connu de près et les eût mises au service d'une profession, il n'eût pas manqué de réussir, car il avait en lui tout ce qui peut assurer le succès de l'avenir.

Il était de ceux qui marchent vite et qui se rendent maîtres du succès. Tous ses goûts et ses tendances le portaient vers le journalisme, qu'il ambitionnait et dont il rêvait d'être un des champions ; mais la providence n'a pas permis qu'il réalisât le plus cher de ses rêves. La mort l'a moissonné trop tôt pour sa famille et pour ses amis. Ainsi l'ont voulu les desseins impénétrables de Dieu qui est le maître des destinées, pour le plus grand bonheur, sans doute, de celui dont nous déplorons la perte ; car huit années de langueur, de souffrances et de résignation l'ont préparé à aller recevoir la récompense qu'il a méritée. Il reste encore à ceux qui pleurent cet ami regretté, le consolant souvenir de ses qualités et de ses vertus. Une conduite exemplaire, des mœurs irréprochables, une conviction religieuse, tel est le résumé de sa jeune vie si dignement couronnée par une mort sainte et chrétienne. — R. I. P.

MÉLANGES

PRIS PAR LE PIED

En lisant certains traits d'au-là de bandit fameux, on se surprend à regretter que le courage qu'ils déploient dans l'accomplissement de leurs méfaits, n'ait pas été mieux employé. Dirigé dans la voie du bien, leur intrépidité aurait fait merveille. Ces réflexions nous sont inspirées par le fait suivant qui s'est passé dernièrement en Angleterre.

On amenait à Sheffield, par train express, un meurtrier nommé Charles Pearce. Il était sous la surveillance de deux gardiens, policiers vigoureux et expérimentés, et il avait des fers aux mains. Passé Shiroaks, et au moment où le train allait au taux de quarante milles à l'heure, il parut agité, et, se disant fatigué, il demanda qu'on ouvrit le guichet pour laisser entrer l'air frais. A peine le guichet était-il ouvert, que

l'audacieux coquin s'élançait dehors avec une telle rapidité, que le policeman près de lui ne put que le saisir par un de ses pieds et le retenir ainsi au-dessus de l'espace.

Alors s'engagea entre Pearce et son gardien une lutte de quelques minutes dont tout le train fut témoin. Pearce essayait de dégager son pied en meurtrissant les doigts du policeman sur les bords du guichet. Voyant que cela ne réussissait pas, il se replia sur lui-même et se mit à frapper avec ses fers. Le gardien tenait toujours bon. Alors l'assassin fit un dernier effort : sa botte resta dans la main de celui qui le retenait et il tomba dans l'espace.

On juge de l'émotion, de l'agitation des voyageurs durant cette scène. Ils étaient aux fenêtres, criaient à l'ingénieur d'arrêter et agitaient pour cela tous les cordons. Quant à l'autre gardien, il ne pouvait aider son camarade, le guichet étant trop étroit pour donner place à deux.

Ce n'est qu'un mille plus loin que le train s'arrêta. Les gardiens revinrent sur leurs pas et trouvèrent Pearce sans connaissance près d'un fossé, avec une large blessure à la tête. Il avait eu encore la force de se traîner jusque-là. Ils le remirent à bord du train et le conduisirent à Sheffield, où il vient d'être condamné à mort.

LE PALAIS DE VANDERBILT

Grâce au magnifique héritage que lui a laissé son père, le célèbre commodore, M. Vanderbilt possède actuellement une fortune d'environ \$100,000,000, dont il veut faire un usage princier. Il va faire élever un palais dans la 5e avenue, à New-York, entre la 51e et la 52e rues, un peu au-dessus de la magnifique cathédrale qui s'élève déjà dans cette même avenue.

Ce palais sera bâti en marbre, dont la plus grande partie sera importée. Il rappellerait, dans de moindres proportions, celui des Tuileries de Paris, qui a été incendié pendant l'insurrection de la Commune.

La bâtisse seule, sans compter les aménagements et les décorations intérieures, coûterait de \$1,500,000 à \$2,000,000. M. Vanderbilt voudrait s'installer dans sa nouvelle demeure dans deux ans.

REMÈDE NOUVEAU

Une correspondance adressée de Chicago au Sun de New-York, dit qu'un médecin de cette ville a trouvé un remède certain contre la maladie qu'on appelle l'abus des liqueurs spiritueuses. Ce remède enlève, paraît-il, aux malades guéris tout appétit pour les alcools. C'est le cinchona rubra ou quinquina rouge. Voici comment on l'administre.

Le médecin de Chicago prend une livre de corce fraîche de la plante, la réduit en poudre et la fait tremper dans une peinte d'alcool coupé. Il passe le liquide et le réduit par l'évaporation à une demi-pinte. Il donne une cuillerée à thé de ce liquide toutes les trois heures et, le premier et le second jour, fait, entre les doses, humecter la langue de temps à autre avec la préparation.

Le troisième jour la dose est réduite à une demi-cuillerée, puis à un quart, puis à 15, 10 et 5 gouttes. Le traitement dure de 5 à 15 jours : dans les cas extrêmes, il faut le prolonger jusqu'à 30.

On a fait, assure-t-on, des cures merveilleuses sur des ivrognes endurcis et des gens atteints de delirium tremens.

UNE ÉPAVE ÉTRANGE

Des pêcheurs de Berek (Pas-de-Calais), étant en mer et fort au large, furent très-surpris de voir un bateau de pêche en pleine mer, dont la marche était des plus étranges. Il virait sous le vent dix fois de suite ; son allure était désordonnée et tout à fait folle.

On mit le cap sur ce bateau, et, en l'accostant, que vit-on ? Huit malheureux matelots gelés à leur banc et morts de froid.

Ce bateau sans voile, promenant ses morts avait quelque chose de lugubrement fantastique. Sans dire mot, on prit ce cercueil flottant à la remorque et on le conduisit à Etaples. Il est probable que ce bateau qui venait d'Equitem, près Boulogne, avait été entraîné au large par la tempête des vents d'est, il y a quelques jours. Dans l'impossibilité de regagner la terre, ne pouvant pas bouger, les pauvres gens seront morts les uns après les autres.

L'HOMME-MARIN

Un jeune aspirant à bord de la frégate française le *Thétis*, adressa à sa famille le curieux récit suivant de la rencontre d'un homme-marin :

" Nous touchions à la Martinique, et déjà nous étions en vue de la pointe du Diamant, lorsqu'un singulier spectacle se manifesta soudain à nos yeux. A l'avant du navire nageait paisiblement un monstre que nous fûmes bientôt forcés de reconnaître pour un homme-marin. " Les sirènes ne seraient pas une chimère, et moi, qui ai toujours traité de fable l'existence de ces êtres bizarres, je dois avouer maintenant, contraint par l'évidence et par le respect de la vérité, qu'ils ne sont nullement un mythe, et qu'ils existent réellement ! Ah ! la mer renferme des mystères bien étranges.

" Nous pûmes contempler tout à notre aise le monstre que nous avions devant nous. Les flots étaient calmes, le soleil brillant de tout son éclat, l'homme-marin nageait sans se presser et avec une certaine volupté. A l'aide d'une longue-vue



M. LE ROYER
Ministre de la Justice.
(Phot. Truchelat.)



M. COCHERY
Ministre des Postes et des Télégraphes.
(Phot. Pougnet)



L'Amiral JAUREGUIBERRY
Ministre de la Marine.
(Phot. Watery.)



M. LÈPEBE
Ministre du Commerce.
(Photo. Rochet.)



M. JULES FERRY
Ministre de l'Instruction publique.
(Phot. Pougnet.)

LES NOUVEAUX MINISTRES FRANÇAIS

nous établimes admirablement le détail de sa personne.

"Il était homme depuis la tête jusqu'à la ceinture, la taille petite—environ celle d'un enfant de quatorze à quinze ans—la tête proportionnée au corps, les yeux un peu gros, mais non difformes, le nez large et camus, le visage rond et plein. Ses cheveux gris, mêlés de blanc et de noir, étaient plats et arrangés comme s'ils eussent été peignés. Ils flottaient sur ses épaules.

"Une barbe grise également partout, lui pendait sur la poitrine, qui, elle-même, était couverte de poils gris assez longs et assez touffus. Le visage, le cou et le reste du corps de l'homme marin étaient médiocrement blancs. Il paraissait avoir la peau délicate.

"Nous ne remarquâmes rien de particulier aux bras, aux mains, aux doigts ni aux parties du corps qui sortaient de l'eau.

"La partie inférieure, depuis la ceinture que l'on voyait entre deux eaux, était d'une grandeur proportionnée au haut du corps, semblable à un poisson, et se terminait par une queue large et fourchue.

"Le monstre resta en notre présence à peu près une heure. Les cris que nous poussions attirèrent bien son attention, mais on ne réussissait pas à l'effrayer. Nous ne pûmes cependant réussir à nous approcher de lui plus près que de trois cents mètres environ. A un certain moment, il imprima à sa queue une impulsion, plongea et disparut.

"Tout notre équipage est là pour attester la vérité des faits extraordinaires que je vous transmets. A notre arrivée à la Martinique, nous nous sommes empressés de déclarer ce dont nous venions d'être témoins. On nous dit que nous n'étions pas les seuls qui avions vu l'homme-marin, et que, quelques jours auparavant, le navire anglais Procust avait jouti, avec un étonnement semblable au nôtre, du même spectacle que nous."

LES FEMMES

L'amour conjugal est le plus doux de tous les sentiments, quand il ressemble à la véritable amitié; c'est être uni à ce qu'on aime par tous les liens possibles; mais c'est une erreur de penser que l'amour conjugal puisse être l'amour proprement dit. Deux époux qui s'aiment sont les plus heureux de tous les amis.

Il faut, pour rendre un mariage heureux, des rapports de façon de penser, de tempérament, de faiblesse même et de vertu, que les plus habiles ne rencontrent pas tout d'un coup.

Unir un vieillard infirme à une jeune personne, c'est renouveler le supplice de Mézence, qui liait les vivants avec les corps morts.

Un prétendu est bien souvent, aux yeux de la fille qui doit l'épouser, un homme pour lequel elle n'a ni goût ni répugnance, et qu'elle épouse avec plaisir sans penchant décidé, parce que cet homme est un mari, et qu'elle s'épargne avec lui les avidités ennuyeuses attachées au célibat, et qu'il la place dans une situation douce et heureuse du côté de la fortune.

Le présent le plus cher que le ciel puisse faire à un honnête homme, c'est le don d'une femme vertueuse, douce et discrète; les trésors, les grandeurs, les trônes même ne sont rien en comparaison. Quoi de plus heureux que de trouver à la fois, dans sa femme, son ami, son roi, enfin quelqu'un qui ne vit que pour nous et par nous.

Voici une épigramme qu'on a faite sur les mariages à la mode: Mariez-vous.—Réponse: J'aime à vivre en garçon.—J'aurais pourtant un parti.—Dieu m'en garde.—Tout doux, peut-être il vous plaira.—Chanson.—Quinze ans.—Tant pis.—Fille d'esprit.—Bavarde.—Sage.—Grimace.—Et belle.—Autre danger.—Grand nom.—Orgueil.—Le cœur tendre.—Jalousie.—Des talents.—Trop pour me faire enragier.—Et par-delà cent mille écus.—J'épouse.

Vouloir un état, un nom, une fortune dont on puisse disposer, se jeter enfin dans les bras d'un mari pour se sauver de ses parents; voilà ce que bien des filles appellent de l'amour; et voilà ce qu'on peut, à plus juste titre, appeler désir de l'indépendance.

AVIS AUX DAMES

Le soussigné informe respectueusement les Dames de la ville et de la campagne, qu'elles trouveront à son magasin de détail, No. 196, rue St. Laurent, le meilleur assortiment de Plumes d'Autruches et de Vautours, de toutes couleurs; aussi, réparages de Plumes de toutes sortes exécutés avec le plus grand soin, et Plumes teintes sur échantillon sous le plus court délai; Gants nettoyés et teints noirs seulement.

J.-H. LEBLANC. Atelier: 547, rue Craig.

MM. Narcisse Beaudry et frère, Bijoutiers et Horlogers, annoncent à leurs pratiques et au public en général qu'ils ont eu magasin un assortiment de MONTRES en or et en argent, ainsi que des BIJOUX tant importés que de leur fabrique. MM. Beaudry et frère font aussi la dorure et argenture, ainsi que la fabrication et réparation d'ornements d'églises. Nous croyons devoir faire remarquer au public que ces deux messieurs sont tous deux ouvriers et surveillent, chacun dans son département, l'exécution des ouvrages faits.

NARCISSE BEAUDRY, EDOUARD E. BEAUDRY, Bijoutier pratique. Horloger pratique.

Carte.—M. Charles L. A. Dozois, si avantageusement connu du public, après avoir été au service de MM. H. et H. Merrill, de la rue Notre-Dame, vient de contracter un engagement avec la célèbre Maison PILON. M. Dozois, d'une expérience incontestable, profite de cette occasion pour inviter tous ses amis et toutes les pratiques qui voudront bien le patroniser, à venir le voir dorénavant chez MM. PILON & Cie., où vous trouverez tout ce qu'il vous faut en fait de marchandises choisies (fancy), telles que Soieries, Gants de kid Alexandre, Etoffes à Robes, Echarpes en soie pour Dames, Ruban de fantaisie, Frillings, Dentelles de fil, magnifiques Châles brochés, et beaucoup d'autres marchandises de nouveautés défiant toute compétition.

Au Magasin Rouge, 581, rue Sainte-Catherine.—COMPÉTITION SANS PRÉCÉDENT DANS LE COMMERCE DE NOUVEAUTÉS.—Notre magasin n'est ouvert que depuis quelques mois, et des milliers d'acheteurs l'envahissent déjà tous les jours. C'est vraiment plus que nous osons espérer. Nous nous faisons toujours un devoir d'être véridiques et sans exagération dans l'annonce de nos marchandises, ne descendant jamais à ce système vulgaire et trompeur d'annonces prônant des marchandises qui n'ont aucune valeur appréciable. Nous savons, toutefois, que le public est trop intelligent pour s'en laisser imposer par ces réclames mensongères. Il nous suffira de dire que notre grande expérience dans l'achat des stocks nous donne une supériorité indéniée sur qui que ce soit pour l'achat et la vente de marchandises qui ne sont pas surpassées pour la nouveauté et le goût. Nous vendons nos Tweeds et nos Etoffes à Robes à une commission de 2 1/2 pour cent seulement. Nous coupons nos Draps et Tweeds gratis, et donnons les Patrons de Robes et de Manteaux par-dessus le marché! La haute réputation dont notre maison jouit déjà pour les marchandises de deuil n'a pas de précédent à Montréal. Nous recevons tous les jours des témoignages flatteurs quant à la qualité et à la beauté des Marchandises de deuil que nous vendons, comme toutes les Dames peuvent s'en convaincre en nous honorant d'une visite. L. J. PELLETIER & CIE., Propriétaires; J. N. ARSENAULT, Gérant.

A NOS LECTEURS.—Nous sommes convaincu que nos lecteurs et aimables lectrices liront avec plaisir le compte rendu d'une visite que nous avons faite récemment au nouveau magasin de M. P. E. LABELLE, le marchand de nouveautés de la rue Notre-Dame. On se rappelle que M. Labelle tenait ci-devant son établissement sur la rue Sainte-Catherine; ce n'est qu'à la fin d'avril dernier qu'il a transporté son immense fonds de marchandises à l'endroit qu'il occupe actuellement: 109, RUE NOTRE-DAME, entre les rues Bonsecours et Gosford. M. Labelle a cru devoir opérer ce changement afin d'avoir un local plus spacieux, plus central et répondant mieux aux besoins de sa nombreuse clientèle. Nous avons été surpris de voir les prix excessivement bas auxquels les marchandises sont vendues dans ce magasin. Une visite convaincra tout le monde de l'avantage qu'il y a de s'adresser à M. Labelle avant d'acheter ailleurs.

AVIS SPECIAL

A tous ceux qui souffrent des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de la faiblesse nerveuse, de décrépitude et de perte de vitalité, j'enverrai, gratis, une recette qui les guérira. Ce grand remède a été découvert par un missionnaire dans l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse au Rév. JOSEPH T. INMAN, Station D, New-York.

LA POUDRE ALLEMANDE

SURNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS ET EST

Vendue chez tous les Epiciers respectables,

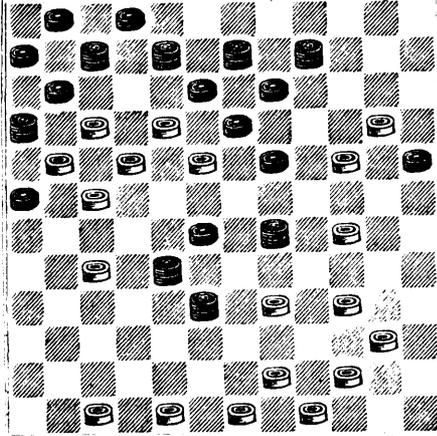
LE JEU DE DAMES

Adressez toutes les communications concernant ce département à M. J.-E. TOURANGEAU, bureau de L'Opinion Publique, Montréal.

PROBLEME No. 153

Composé par M. F. BLACK, Montréal.

NOIRS.



BLANCS

Les Blancs jouent et gagnent.

Solution du Problème No. 153

Table with 2 columns: Les Blancs jouent de, Les Noirs jouent de. Rows 1-6 showing move counts.

Nous donnons la solution du problème No. 153 tel que celui-ci a paru.

On nous prie d'annoncer que c'est au No. 582, rue Sainte-Catherine, et non au cercle Saint-Pierre, que M. M. Contant et Riendeau joueront quelques parties de Dames dimanche, le 16 du courant, après les vépres.

AVIS

Les abonnés de L'Opinion Publique qui désiraient faire relier leurs volumes d'une manière élégante et solide, et à bon marché, feront bien de s'adresser au bureau de ce journal, 5 et 7, rue Bleury.

LES ECHECS

Adressez toutes les communications concernant ce département à M. O. TREMPÉ, No. 698, rue Saint-Bonaventure, Montréal.

AUX CORRESPONDANTS

Solutions justes du problème No. 149: MM. C. A. Boivin, Saint-Hyacinthe; L. O. P. Sherbrooke; V. R. Gagnon, Z. Delaunais, Québec; J. W. Shaw, T. Lafrenière, un Amateur, S. Lafrenais, M. Toupin, H. Paradis, J. Gauthier, Montréal.

Les vainqueurs du 13e tournoi mensuel du Café de la Régence, Paris, dont nous avons déjà parlé, ont été: 1er prix, M. Gribius; 2e prix, M. Bezukronny.

A la demande de quelques messieurs, et pour l'avantage des amateurs qui désiraient se procurer quelques bons ouvrages sur les Echecs, voici l'adresse de MM. PRETTI & FILS: 72-74, rue Saint-Sauveur, Paris, France.

M. Zukertort a donné, le 1er février, à Dublin, Irlande, une séance dans laquelle il a joué douze parties simultanées sans voir. L'illustre vainqueur du grand Tournoi de Paris a obtenu un succès digne de sa réputation; avec une très-grande lucidité, il a gagné huit parties, perdu une et trois ont été nulles. Lord Randolph Churchill et l'hon. H. C. Plunket étaient au nombre des combattants.

Le Président de la République Française

C'est avec un bien légitime orgueil que les joueurs d'échecs français ont dû voir un membre éminent de leur confrérie élevé au plus haut poste d'honneur qu'on puisse atteindre en France. M. Grévy est un amateur d'une grande habileté, et il serait peut-être difficile de trouver son égal en dehors d'un certain cercle d'experts tels que MM. Rosenthal, Clerc, De Rivière, Pretti, Morel, Boucher et Gifford. Pendant plus de trente ans, le Président de la République française s'est montré un fervent admirateur de ce noble passe-temps, et dans cet espace de temps, il a puissamment contribué de son influence et de sa bourse au succès des importants tournois qui ont eu lieu. Sous l'Empire, alors qu'il vivait retiré de l'arène politique, M. Grévy était un habitué du Café de la Régence, rendez-vous bien connu des amateurs à Paris, et il était renommé pour son habileté, sa modestie dans la victoire et sa bonne grâce dans la défaite.

Un fait digne de remarque: c'est la seconde fois dans l'histoire de France que le chef de la nation française sort de l'obscurité d'un petit cercle échiquéen, qui, depuis les jours de Diderot et de Rousseau, a fait du Café de la Régence le rendez-vous des adeptes de notre passetemps intellectuel.

Napoléon Ier était un habitué de cet ancien établissement sous le Règne de la Terreur, et l'on y conserve avec soin la table sur laquelle le futur empereur et conquérant du continent européen, qui n'était alors que le lieutenant Bonaparte, livrait ses combats mimiques.

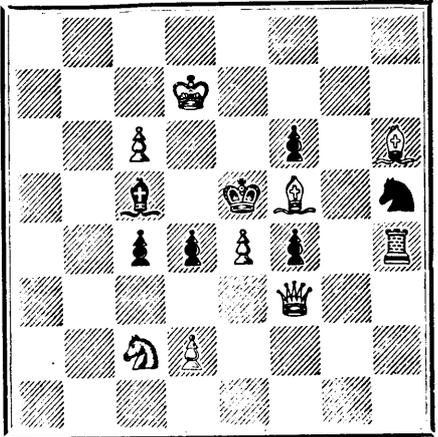
Les débuts favoris de M. Grévy étaient les gambits quand il jouait le premier, et les contre-gambit dans la partie du C. R. lorsqu'il n'avait pas le trait. Jouant contre un théoricien, il en résultait pour lui une infériorité relative dans ce dernier début, et, malgré cela, il y avait tant de ressources dans son jeu, il combinait si bien et si vite à plusieurs fins, que bien souvent il triomphait.

Depuis dix ans, M. Grévy est de nouveau rentré dans la vie publique, il a totalement renoncé aux échecs, non pas qu'il n'aimé plus cette noble distraction, mais les besoins de sa patrie lui traient des devoirs, et M. Grévy, dans ce cas, tout le monde le reconnaît, ne marchande ni son dévouement ni son intérêt.

PROBLEME No. 151.

Composé par M. C. A. BOIVIN, Saint-Hyacinthe.

Noirs.



Blancs.

Les Blancs jouent et font échec et mat en 3 coups.

SOLUTION DU PROBLEME NO. 149.

Table with 2 columns: Blancs, Noirs. Rows 1-3 showing move sequences.

63EME PARTIE

Jouée au Club d'Échecs de la Nouvelle-Orléans par M. Maurian contre MM. Da Ponte et L. Labatt, se consultant.

Partie Française.

Table with 2 columns: Blancs, Noirs. Lists moves for M. MAURIAN and LES ALLIÉS.

NOTES.

- (a) Cette précaution nous semble inutile. (b) Les Noirs n'auraient pas dû accepter le sacrifice de l'échange, car les Fous Blancs vont occuper maintenant une position formidable. (c) P pr F rendrait la partie égale. (d) D pr F permettrait le mat en 2 coups.

Prix du Marché de Détail de Montréal

Montréal, 7 Mars 1878

Large table listing market prices for various goods like flour, grains, vegetables, and meat.

Librairie Payette & Bourgeault

On trouvera constamment à cette Librairie: Livres de prières et de piété, depuis les reliures les plus communes jusqu'aux plus riches.

Livres de littérature de tous les auteurs canadiens. Livres classiques, en usage dans tous les collèges, convents, etc., etc.

Papeterie, tapisserie, imagerie, articles religieux, etc., etc., en grande quantité.

Fournitures d'école et de Bureau, une spécialité. Ordres pris pour fabriquer des cadres de toute sorte.

Impressions et reliures de livres blancs exécutées sous bref délai.

Les abonnés de L'Opinion Publique trouveront un avantage en s'adressant à leur magasin pour faire relier leur journal.

Payette & Bourgeault,

No. 250, rue Saint Paul,

Vis-à-vis la rue Saint-Vincent, Montréal.

\$10 à \$1,000 Placés dans les fonds de Wall Street réalisent des fortunes tous les mois. Des livres expliquant tout donnés. Adressez: BAXTER & CIE., Banquiers, 17 Wall Street, N.-Y.

DISTRICT DE MONTRÉAL. Cour Supérieure

Dame Lucie Robert dite Lamouche, de la cité et du district de Montréal, épouse de Auguste Bousquet, commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, demanderesse; vs. le dit Auguste Bousquet défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le 15 février courant.

Montréal, 17 février 1879.

ROY & BOUTILLIER, Avocats de la demanderesse.

PETIT MOIS DE ST-JOSEPH

Pensées pieuses pour le mois de Mars, avec une Neuvaine, par l'auteur des "Paillettes d'Or"

Jolie brochure in-32 de 68 pages.—Prix: 5cts chaque, 40cts la douzaine, \$3.00 le cent. Montréal: Librairie St-Joseph—CADIEUX & DEROME, 207, rue Notre-Dame.

L'auteur de ce pieux opuscule dédié son modeste travail à l'ange gardien de la Sainte-Famille, et le prie d'aller semer ces pieuses pensées dans les murs bénis de la famille chrétienne.

"Là, ajoute-t-il, elles germeront sous votre influence, s'échaufferont loyalement par la prière et la méditation, et elles produiront ces gracieuses vertus qui font le charme du foyer: la piété, le travail, la concédence, le support, l'amabilité."

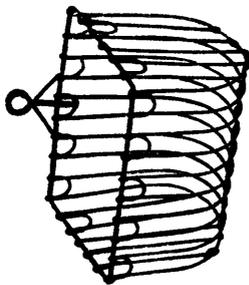
Inutile de faire l'éloge de ce PETIT MOIS, qui est déjà rendu à sa 4^{me} édition.

Au Clergé et aux Communautés Religieuses

Nous attirons votre attention sur notre dernière importation, consistant en Ornaments d'Eglises et Objets Religieux, Ornaments Sacerdotaux, Chanceliers, Ostensorios, Ciboures, Calices, Encensoirs, Diadèmes, Couronnes, Coeurs, Franges en or et en argent, Drap d'or et d'argent, Méridien, Toile, etc., etc.

Les personnes qui visitent la ville sont respectueusement invitées. Correspondance sollicitée. Prompte attention apportée aux commandes.

A. C. SENECALE & Cie, Importateurs et manufacturiers, No. 184, rue Notre-Dame, Montréal.



SHERWOOD'S EFFETS EN FIL LUSTRE

Paniers à éponges, Portables à savon, Vases à café et à marjolaine, Paniers à légumes, etc., etc. L. J. A. SURVEYER, 524, Rue Oratoire, Montréal.

Les cuisiniers les plus en renom affirment

que vous ne serez pas trompé si vous achetez la marque DURHAM: elle est supérieure à toute autre préparation.

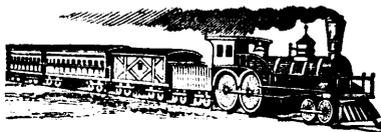
Une grande netteté de couleur est un des traits de cette préparation, et les procédés employés pour sa purification sont si parfaits, qu'elle excelle toute autre fabrique par sa basse GRAVITE SPECIFIQUE et son entière pureté.

S'il est quelques Dames

qui n'aient pas encore fait usage de la FARINE DE MAIS DE DURHAM, elles sont respectueusement priées d'en faire l'essai en suivant soigneusement les directions imprimées sur chaque paquet; et si elles le font, elles diront, comme tous les autres connaisseurs: "C'est la meilleure qui existe."

Lorsque vous demandez la FARINE DE MAIS DE DURHAM, voyez à ce qu'on vous la donne

WILLIAM JOHNSON, 28, rue Saint-François-Xavier, Montréal, Seul agent pour les Etats-Unis et le Canada.



Chemin de Fer du Gouvernement DIVISION DE L'OUEST

Chemin de fer Q. M. O. & O.

LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTRÉAL ET OTTAWA

Jusqu'à AVIS CONTRAIRE, les trains laisseront le dépôt d'Hochelaga comme suit:

Table with train schedules: Train Express pour Hull à 9.30 et 5.00, Arrivant à Hull à 2.00 P.M. et 9.15, etc.

Agents des Billets. Bureaux: 202, rue St-Jacques, au-dessous de l'Institut des Artisans, et 158, rue Notre-Dame.

C. A. STARK, Surintendant-Général. C. A. SCOTT, Agent-Général pour Fret et Passagers. Montréal, 19 décembre 1878.

SOUS PRESSE RECUEIL

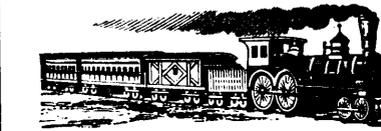
De 16 mélodies, avec paroles Anglaises, Espagnoles et Françaises,

COMPOSÉES PAR LE

Comte de Premio-Real,

Devant paraître dans la première quinzaine de Mars, chez

A. LAVIGNE, Editeur de musique, Importateur de pianos et harmoniums, 25, rue Saint-Jean (Banque d'Épargnes), Québec.



CHEMIN DE FER Q.M.O. & O. AVIS

Est par le présent donné que le gouvernement de Québec s'adressera au Parlement du Canada, durant la présente session, afin d'être revêtu de tous les droits et pouvoirs possédés par la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal, Ottawa et Occidental, relativement à la construction d'un pont sur la Rivière Ottawa, à ou près de la cité d'Ottawa, et d'être autorisé à obtenir et posséder dans la province d'Ontario les terrains nécessaires aux fins du système de chemins de fer de la province de Québec.



Chemin de Fer Intercolonial 1878-79

ARRANGEMENTS D'HIVER.

LES TRAINS EXPRESS à PASSAGERS partiront tous les jours (Dimanches exceptés), comme suit:

Table with train schedules: Partant de la Pointe-Lévis à 8.00 A.M., Rivière-du-Loup à 2.00 P.M., etc.

Chars Pullman sur les Trains Express. Ces trains viennent en connection à Lévis avec les trains du Grand-Tronc partant de Montréal à 9.45 P.M.

Les chars Pullman partant de la Pointe-Lévis les Mardis et Samedis, vont directement à Halifax, et les Lundis, Mercredis et Vendredis à St-Jean.

Pour informations concernant le prix des billets de passages, le taux du fret, l'arrangement des trains, etc., s'adresser à

G. W. ROBINSON, Agent, 177, rue St-Jacques. C. J. BRYDGES, Surintendant-Général des Chemins de Fer du Gouvernement. Montréal, 18 nov. 1878.

"L'INTENDANT BIGOT"

PAR JOSEPH MARMETTE.

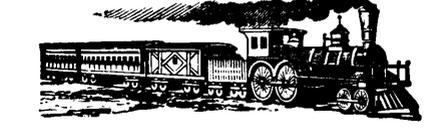
Brochure de 94 pages grand 8vo. Prix: 25 Centimes. Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents

s'adresser à LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bury, Montréal.

Produit pharmaceutique français QUINIUM DE LABARRAQUE

Ce vin de quinium rend de très-grands services dans toutes les maladies longues, dont la convalescence est lente et difficile. On le donne avec succès aux jeunes filles qui ont de la peine à se former et à se développer, aux femmes qui relèvent de couches et aux personnes faibles et débilitées; il convient également aux tempéraments malades et lymphatiques. C'est donc le réparateur par excellence des constitutions épuisées.

En vente chez les agents pour le Canada, FABRE & GRAVEL, 219, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.



CHEMIN DE FER DE Q. M. O. & O.

DIVISION EST

Commençant MARDI, le 11 FÉVRIER, les trains pour cette division partiront comme suit:

Table with train schedules: Départ d'Hochelaga à 3.00 p.m., Arrivée à Québec à 10.10 p.m., etc.

DE RETOUR:

Table with train schedules: Départ de Québec à 7.30 p.m., Arrivée à Montréal à 10.10 a.m., etc.

Les Trains quitteront la Station du Mile-End dix minutes plus tard.

Billets en vente aux bureaux de Starnes, Leve & Alden, agents, 202, rue St-Jacques, et 158, rue Notre-Dame, et aux Stations d'Hochelaga et du Mile-End.

J. T. PRINCE, Agent-gén. des Pas. Montréal, 7 février 1879.

La Faculté Médicale conseille

d'adopter la préparation connue sous le nom de FARINE DE MAIS DE DURHAM, qui, avec du lait, est recommandée pour la nourriture des enfants. Cette marque particulière possède des qualités qui en font une nourriture bienfaisante.

Rapport de l'analyse chimique:

" Cette FARINE DE MAIS DE DURHAM est entièrement exempte d'impuretés; il est évident qu'un grand soin présida au choix du grain dont elle se compose, à ce point qu'aucune trace de matière étrangère ne s'y rencontre."

Les fabricants disent

qu'aujourd'hui comme depuis un grand nombre d'années, cette préparation reçoit tous leurs soins. Rien de plus savoureux ne saurait être préparé avec le maïs, et, grâce à leurs procédés de manufacture améliorés, toute la matière impure et étrangère en est si complètement éliminée, que cette préparation est aujourd'hui beaucoup plus légère et parfaite qu'il se pourrait voir par les moyens ordinairement employés.

Lorsque vous demandez la FARINE DE MAIS DE DURHAM, voyez à ce qu'on vous la donne.

WILLIAM JOHNSON, 28, rue St. François-Xavier MONTREAL.

Seul agent pour les Etats-Unis et le Canada.



Département des Terres de la Couronne

QUÉBEC, 23 janvier 1879.

AVIS est par les présentes donné qu'il a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par un Ordre en Conseil, en date du 20 janvier, d'ajouter la clause suivante aux règlements touchant la coupe du bois:

Il est strictement défendu à toute personne, hormis qu'elle ait obtenu une autorisation spéciale à cet effet du Commissaire des Terres de la Couronne ou de ses agents, de s'établir ou d'abattre du bois, sur des lots dans des territoires non-arpentés, ou sur des terres arpentées qui n'ont pas encore été offertes en vente, ou d'abattre du bois marchand sur les terres situées dans les limites de cette province, et formant partie des limites pour lesquelles des licences pour la coupe du bois ont été accordées; le dit bois étant la propriété exclusive des porteurs des dites licences, qui ont le droit exclusif d'intenter des poursuites contre toute personne ou personnes qui enfreindraient cet ordre.

F. LANGELIER, Com. des Terres de la Couronne.

REMEDE SPECIFIQUE DE GRAY

Le Grand Remède Anglais guérira promptement et radicalement tous les cas de Débilité et de Faiblesse Nerveuse, résultant d'indiscretions, d'excès de travail intellectuel et du système nerveux; il est tout à fait inoffensif, agit comme un charme, et est en usage depuis plus de trente ans avec un succès marqué. Prix: \$1 le paquet, ou six paquets pour \$5, par la maille franc de port. Détails complets dans notre pamphlet, que nous désirons fournir à tous franc de port. Adressez-vous à:

La Compagnie de Médecine de Gray, Windsor, Ont.

Venir à Montréal en Canada et aux Etats-Unis par tous les Pharmaciens.

AU CLERGE

LE PROTESTANTISME jugé et condamné par les protestants. Avec le double compte-rendu d'une discussion publique entre l'auteur et un ministre. Par M. L'ABBÉ GUILLAUME, Curé de St. André-Avellin.

Approuvé et recommandé par Mgr. l'Évêque d'Ottawa. 500 pages 8vo.—impression de luxe—broché \$1.00 même par la poste. \$1.20

s'adresser à LA CIE. BURLAND-DESBARATS, 5 et 7, Rue Bleury, Montréal.



ÉCOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école se tient dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer professeur de navigation de la Société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes sont comme suit: L'école est ouverte tous les jours pendant l'année, excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier d'août, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.

Les samedis, elle se ferme à midi. Le programme des études est comme suit:

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maître, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes; la navigation proprement dite; la manière de faire le point; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur de circumméridienne du soleil; trouver la longitude par le chronomètre; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut; trouver le temps de la haute marée; la correction des sondages; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son explication et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes marines, des instruments; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de vive voix que les aspirants ont à subir devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (méthodes de Sumner et de Ivory); trouver la longitude par deux hauteurs, par les distances lunaires, régulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel; les lois des tempêtes, etc., etc.

TROISIÈME COURS

Partie théorique.

Études mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivi les cours de l'école, sera gratuite.

Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire-Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à W. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre, F.-G. MARCHAND, Secrétaire de la Province de Québec. 9-4-52-168

AVIS!

The Scientific Canadian

AND PATENT OFFICE RECORD.

Cette PRÉCIEUSE REVUE MENSUELLE a été beaucoup améliorée durant l'année dernière et contient maintenant les renseignements les plus récents et les plus utiles relativement aux Sciences et aux diverses branches des Métiers Mécaniques, choisis avec le plus grand soin pour l'information et l'instruction des Ouvriers du Canada. Une partie de ses colonnes est consacrée à la lecture instructive, convenable pour les jeunes membres de la famille, des deux sexes

TELLE QUE HORTICULTURE, HISTOIRE NATURELLE, JEUX ET AMUSEMENTS POPULAIRES, OUVRAGES DE FANTAISIE, ET À L'AILLÉ POUR DAMES, ET COURTES ET AMUSANTES HISTOIRES.

THE SCIENTIFIC CANADIAN

Conjointement avec le PATENT OFFICE RECORD

Contient 48 pages remplies des plus Belles Illustrations et environ 125 diagrammes de tous les Brevets émis chaque mois en Canada; c'est une publication qui mérite l'encouragement de tous les Ouvriers de la Puissance, dont la devise devrait toujours être:

ENCOURAGEONS L'INDUSTRIE NATIONALE.

Prix: Seulement \$2.00 par année.

LA CIE. DE LITH. BURLAND-DESBARATS PROPRIÉTAIRE ET ÉDITEUR, 5 et 7, RUE BLEURY.

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESBARATS.